



INTERNET HAUTE PERFORMANCE
 INTÉGRATEUR RÉSEAUX & TÉLÉCOMS
 INGÉNIERIE INFORMATIQUE
 RADIOCOMMUNICATION & SÉCURITÉ ÉLECTRONIQUE
 GÉOLOCALISATION & MONITORING

OFIS
 IT. Services. People. You trust.

(+242) 06 600 0000 info@ofis-technologies.com

LA SEMAINE AFRICAINE



65^{ème} année

lasemaineafricaine.net

N° 3781 du Mardi 10 Avril 2018 - 65^e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
 CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06 668 24 72 - 06.889.98.99 / 05.528.03.94 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

Un Dimanche en paroisse

Sainte-Bernadette de Casis (Nkombo)



Une vue de l'église en construction (P.9)

Alerte

Qu'est-il arrivé à Médard?

C'est l'inquiétude qui nous fait recourir au moyen désespéré de l'alerte pour avoir des nouvelles d'un ami. Depuis jeudi dernier, les téléphones de Médard Samba Tsinda ne répondent plus. Sa fille Ilaria inquiète, a alerté le premier cercle de famille.



Editorial

Comme des mouches

Ouverture de la session pastorale annuelle des évêques du Congo

Rendre compte du fonctionnement régulier des Commissions épiscopales



Le présidium à la cérémonie d'ouverture

(P.8)

Crise économique et financière

La majorité présidentielle s'en va-t-en guerre contre ses propres pilleurs

(P.3)

Aidez-nous à mieux vous servir!

La Semaine Africaine lance son enquête

(P.3)

Journée internationale du sport

Sous le signe du retour de la paix dans le Pool

(P.14)



Hugues Ngouélondélé brandissant le drapeau de la paix



HILARY HOTEL
 Séjournez à Pointe-Noire, à partir de 30.000 F.cfa la chambre

UN BUFFET DE : 5 000 FCFA

Situé à 5 minutes de l'Aéroport international AGOSTINO NETO
 05 730 27 21 / 06 648 82 45 / 04 444 24 67

Avis d'Appel d'Offres

N°001/ECG/DG/2018

POUR LA FOURNITURE DES CONSOMMABLES BUREAUTIQUES ET DES IMPRIMES COURANTS NECESSAIRES
A L'EXPLOITATION DE ECOBANK CONGO POUR 2018

La Direction Générale de Ecobank Congo lance un avis d'Appel d'Offres pour la fourniture des consommables bureautiques et des imprimés courants nécessaires à l'exploitation de son activité courant l'exercice 2018.

Le dossier d'Appel d'Offres ou de candidature est à retirer à son siège social sis au 3ème Etage de l'Immeuble de l'ARC Centre-ville Brazzaville et à Pointe-Noire à l'Agence Ecobank Atlantic Palace moyennant paiement de Cent Mille (100 000) FCFA en espèces.

Les Offres signées et cachetées devront être déposées aux mêmes adresses au plus tard le 20/04/2018 à 17 heures 15 minutes.

Fait à Brazzaville, le 05/04/2018.

La Direction Générale

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE
Notaire à Pointe-Noire
1, Angle Avenues Commandant FODE & Benoit GANONGO
Vers le Rond-point Mess Mixte de Garnison
Immeuble MORIJA, 1er étage, Centre-ville
B.P.: 1431; Tél.: 22 294 13 34/05 736 64 64
République du Congo

INSERTION LEGALE

«INTERCONTINENTALE DES SERVICES ENERGY» En sigle «ICS ENERGY» SARL

Société à Responsabilité Limitée
Capital social de Francs CFA: Vingt Cinq Millions (25 000 000)
Siège social: Villa MSF 567, Bloc 19, Concession ROCK TCHIKOBO, Centre-ville
Arrondissement n° 1, Boîte postale: 5959
RCCM: CG/PNR/18 B 103
Pointe-Noire - République du Congo

Suivant acte authentique reçu par le Notaire soussigné, le 07 février 2018, enregistré à Pointe-Noire, le 20 mars 2018, folio 054/18, n° 1740, il a été créé une société ayant les caractéristiques suivantes:

FORME: Société à Responsabilité Limitée (SARL);

OBJET:

La société a pour objet, tant en République du Congo qu'à l'étranger:

- Formation du personnel qualifié dans les métiers de l'industrie pétrolière;
- Expertise marine et sous-marine;
- Placement et gestion du personnel intermédiaire;
- Etudes de géophysique;
- Interprétation des données sismiques;
- Evaluation des prospects et leur potentiel;
- Caractérisation des réservoirs;
- Etudes des bassins sédimentaires;
- Installation pulling et production;

Et, généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes;

DENOMINATION: «INTERCONTINENTAL DES SERVICES ENERGY», en sigle «ICS ENERGY» SARL;

SIEGE SOCIAL: Pointe-Noire, Villa MSF 567, Bloc 19, Concession ROCK TCHIKOBO, Centre-ville, Arrondissement 1, Boîte postale: 5959, République du Congo;

DUREE: 99 ans, à compter de son immatriculation au R.C.C.M.;

GERANCE: Monsieur Boniface KAYA est nommé en qualité de gérant de la société, pour une durée indéterminée;

RCCM: CG/PNR/18 B 103;

DEPOT LEGAL: Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 23 mars 2018, sous le numéro 18 DA 1906.

Fait à Pointe-Noire, le 28 mars 2018.

Pour avis,
Maître Christèle Elianne
BOUANGA-GNIANGAISE,
Notaire

IN MEMORIAM

4 avril 2009 – 4 avril 2018,
neuf (9) ans déjà!

Papa,
La vie continue sans toi, avec les joies et les peines. Les jours passent, mais le souvenir reste indélébile.
Merci d'avoir une pensée pieuse pour M. Joseph OCKANA.
Que ton âme repose en paix!



LA SEMAINE AFRICAINE

Bihebdomadaire d'information générale, d'action sociale et d'opinion, s'inspirant de la Doctrine Sociale de l'Eglise Catholique
Siège: Bd. Lyautey (en face du CHU)
B.P. 2080 - BRAZZAVILLE

Journal édité par la Commission Episcopale des Moyens de Communication Sociale.

Président:

Mgr Miguel Angel OLAVERRI,
Evêque de Pointe-Noire

Vice-Président

Mgr Anatole MILANDOU
Archevêque de Brazzaville

Directeur de Publication / Rédacteur en chef:
Albert S. MIANZOUKOUTA

Rédacteurs en chef adjoints:
Véran Carrhol YANGA (Secrétaire de rédaction)

Tél.: (242) 06 668.24.72/01 116 63 33

Aristide Ghislain NGOUMA

(Responsable page internationale)

Tél.: (242) 05 500 77 77 / 06 610 77 77

Cyr Armel YABBAT NGO

(Responsable pages nationales)

Tél.: (242) 05 500 77 68 / 06 661 98 43

Infographisme:

Atelier: La Semaine Africaine

Service Commercial:

Brazzaville:

Tél.: 06.889.98.99 / 05.528.03.94

Pointe-Noire:

Direction: Tél.: 05 557.02.03 / 06 985.41.79

Service commercial: 05 553 16 93 / 06 671 44 05

E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr
Site Internet: lasemaineafricaine.net

Crise économique et financière

La majorité présidentielle s'en va-t-en guerre contre ses propres pilleurs

La situation financière et économique préoccupante que traverse le pays, consécutive à la mauvaise gestion et les détournements des deniers publics, ne laissent pas indifférent le PCT, parti au pouvoir. Avec ses alliés de la majorité présidentielle, ils ont tenu une réunion le 4 avril 2018 sous l'autorité de Pierre Ngolo, président par intérim de cette plateforme politique. Ces partis et associations ont demandé que soient traduites devant les juridictions compétentes toutes les «personnes, sans distinction aucune, quel que soit son rang ou sa sensibilité politique, coupable d'avoir commis les faits répréhensibles dans l'exercice de ses responsabilités à n'importe quel échelon de la hiérarchie sociale, économique et administrative dans la gestion de la chose publique».



Pierre Ngolo, au milieu

Incompréhensible : dans la pratique, les partis de la majorité présidentielle, en général, et le PCT, en particulier, en veulent concrètement à leurs propres cadres. Il a fallu que le Congo connaisse cette crise sévère pour que la majorité présidentielle aux affaires depuis 1997 se réveille aux dures réalités de la saine gestion. Et prendre le taureau par les cornes en se rendant compte qu'il y avait un véritable problème de gouvernance et de malversations financières. Maintes fois dénoncés par l'opposition, mais sans suite, la gabegie et la mauvaise gestion ont gonflé une situation de gouffre économique pour le Congo. Déjà, conscient de la gravité des choses, le chef de l'Etat avait, dans son discours sur

l'Etat de la nation, devant le Parlement réuni en congrès le 31 décembre 2017, réitéré ses orientations sur la rupture. En même temps, il instruisait le Gouvernement sur l'urgence des actions à mener en vue du redressement de l'économie nationale, la préservation de la paix et de l'unité nationale et la lutte contre les antivaleurs. Faisant siennes les directives du chef de l'Etat, les partis et associations de la majorité présidentielle ont décidé de soutenir la ligne de tolérance zéro contre la corruption, les détournements et autres passe-droits économiques. Pour la majorité présidentielle, il appartient aux institutions habilitées à réprimer la corruption, la concussion, la fraude, le trafic d'influence,

le vol, le laxisme et tout autre comportement blâmable, et aux politiques de prendre leurs responsabilités.

Selon eux, la rupture annoncée par le chef de l'Etat ne doit pas rester un simple slogan, mais un mot d'ordre pour l'amélioration de la gouvernance en privilégiant le droit. D'où l'appel lancé à leurs militants et sympathisants de rester vigilants. Ils ont, par ailleurs, invité le Gouvernement à mettre en œuvre les instructions du chef de l'Etat.

Tout en saluant la bonne exécution de l'accord de cessez-le-feu et de cessation des hostilités signé le 23 décembre 2017 à Kinkala, les partis et associations de la majorité présidentielle ont, pour cela, félicité le retour progressif de la paix, de la circulation des personnes et des biens dans le département du Pool. Dans cette perspective, ils ont demandé

à tous les citoyens d'œuvrer pour une paix durable et définitive.

En cette période, selon eux, propice aux manipulations de toutes sortes, les Congolais sont appelés à la vigilance. Autre surprise de taille : les partis de la majorité présidentielle apportent leur soutien aux démarches entreprises par le Gouvernement auprès du Fonds monétaire international (FMI), en vue de trouver des voies et moyens permettant de sortir de la crise économique et financière actuelle. La récréation est-elle enfin terminée? On peut au moins supputer que la Maison d'arrêt devra agrandir ses cellules, si tous ceux, réels ou soupçonnés, devaient aller répondre à la barre pour enrichissement illicite. Attendons de voir!

Cyr Armel
YABBAT-NGO

Alerte

Médard a disparu !

C'est l'inquiétude qui nous fait recourir au moyen désespéré de l'alerte pour avoir des nouvelles d'un ami. Depuis jeudi dernier, les téléphones de Médard Samba Tsinda ne répondent plus. Sa fille Ilaria inquiète, a alerté le premier cercle de famille. Puis, d'écho en écho, nous nous sommes donné le mot, à l'affût du plus petit indice. Qu'est-il devenu ?



Toutes les hypothèses ont été envisagées et aucune n'a été privilégiée au détriment d'une autre. Toutes, absolument : de l'accident à l'éloignement volontaire, en passant par le rapt en plein jour d'un garçon posé et affable, quelque peu réservé et peu expansif certes mais auquel nous ne connaissons aucun ennemi particulier. Ses collaborateurs et amis ainsi que la famille ont exploré hôpitaux, commissariats et même, cas extrême, les morgues de Brazzaville: rien.

La dernière activité connue de Médard est son départ de son école de langue italienne, au quartier Cité Clairon, jeudi à 12h. A certains, il a dit qu'il se rendait chez une tante au Plateau

des 15 ans. A un proche, qu'il allait rejoindre son frère, à Bacongo. Ni l'une, ni l'autre n'affirment l'avoir vu. Des témoignages parlent d'un homme anxieux ces dernières heures, d'autres qu'il était déprimé et n'a cessé d'évoquer avec tristesse la disparition par suicide de deux de ses meilleurs compagnons de séminaire. Certains de ses élèves affirment que dans la semaine de la disparition, il

a marqué un grand intérêt pour les Cataractes et les bords du fleuve.

A l'heure où nous mettons sous presse, il n'est pas exclu que Médard nous revienne avec ce sourire inimitable, de retenue. Qu'il se mette à conter une mauvaise aventure : c'est un espoir solide en nous, la seule chose qui nous reste. Car la multiplication des témoignages, des plus alarmistes aux plus rassurants,

ne permet pas de dresser un tableau lucide de ce qui s'est véritablement passé jusqu'à la certitude de son retour.

Aux dernières nouvelles, la thèse de la noyade semble plausible. Sa veste ayant été retrouvée aux rapides du fleuve Congo.

A. S. M.

Editorial

Comme des mouches

Est-ce la crise économique seulement? Dans les quartiers, la misère prend des proportions qu'on a rarement vues. Un Evêque note : «On meurt comme des mouches». On meurt de maladies évitables. On meurt de manque de moyens. On meurt de délitement général dans un contexte où la corruption, le laisser-aller, le découragement et le fatalisme se traduisent en amoncellement de morts. En morgues saturées. On meurt comme des mouches de ne pouvoir payer ce qui était en principe gratuit. De ne pas pouvoir, tout simplement, là où les fins de mois rallongées et la rareté des pensions, ne permettent plus de programmer, d'envisager, d'anticiper.

Chaque jour qui passe, c'est autant d'acquittements des devoirs de deuils : veillées, cotisations, participations aux frais d'obsèques, visites de consolation, messes de requiem.

On meurt de vivre mal. On meurt de tous ces petits trafics minables qui s'exercent autour de la douleur des autres : on marchande les cercueils comme on marchanderait un meuble de salon. Et les vendeurs se frottent visiblement les mains de voir les affaires marcher aussi bien. Les morts se multiplient. Pas de mévente, pas même de réelle volonté de marchander et de ramener vers des prix raisonnables : les morts, on le sait, ne marchandent pas. Et les vivants autour d'eux ont plus peur de rater des funérailles que de perdre une vie.

La mort se banalise à un point tel que plus personne ne s'étonne qu'elle attire autant de débauche et d'obscénités. C'est comme si, ayant atteint le fond, le Congolais n'avait plus devant lui que la désacralisation de la mort pour moins lui résister. Ma voisine est morte d'une césarienne mal pratiquée. Et le chirurgien pressé de questions par la famille en peine, a haussé les épaules et les a envoyés littéralement paître: «Et alors, vous savez combien de personnes meurent ici à l'accouchement ? Qu'est-ce qu'elle avait de spécial, celle-là ? Rien. Seulement le droit légitime de donner la vie et de ne pas la perdre. Autrement dit, rien du tout. Un détail.

Sommes-nous à ce point acculés au fatalisme ? Qui sonnera le glas de l'hécatombe : le FMI ? Qu'il fasse vite, alors, et nous laisse vivre. Parce que, sortir de son quartier au matin et y être accueilli par deux ou trois palmes annonciatrices de deuil à l'entrée de la rue au retour, sont une réalité qui ne devrait réjouir personne. Pourtant, on la côtoie chaque jour, en même temps qu'on enjambe les immondices qui s'accumulent chaque jour en bas du quartier. Avec indifférence et même avec un zeste d'agacement: comme si, de mourir en période de crise, était un crime de lèse-majesté qui dérangeait les survivants.

Albert S. MIANZOUKOUTA

Comité de Pilotage de la Fondation du Groupe des média de l'Eglise en République du Congo

Aidez-nous à mieux vous servir!

A la demande des Evêques du Congo, nous mettons à l'étude un programme de refondation du groupe des média de l'Eglise en République du Congo.

Sur ce chantier, nous avons demandé l'assistance technique de «Famille Chrétienne», hebdomadaire catholique français. Dans le cadre de ce partenariat, une première activité consiste à procéder à une enquête auprès des lecteurs de La Semaine Africaine.

Un questionnaire a été élaboré avec l'ambition de le proposer à un échantillon de 10.000 lecteurs potentiels en vue de mettre en évidence le profil et les attentes de notre lectorat. La réponse à ce questionnaire est anonyme, elle exige une petite demi-heure de concentration. Elle est adressée directement à «Famille chrétienne» qui en assure le traitement et nous communiquera en fin de parcours les résultats.

Ceux-ci constitueront une base indispensable pour l'élaboration de notre projet. Pour répondre au questionnaire par internet, il suffit de suivre le lien, et la démarche:

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfvQz3zpRDSwINS8pFIJXdy4b0Xxv-doT44wUknwSntTngK4w/viewform?c=0&w=1>

Pour les lecteurs qui n'ont pas d'accès à internet, un questionnaire est disponible dans votre paroisse. Il suffit de le remplir et de le remettre au secrétariat de La Semaine Africaine. La Semaine Africaine se chargera de l'acheminer après l'avoir converti en version digitale. Merci à tous ceux qui voudront bien contribuer au succès de cette enquête dont les résultats aideront notre journal à mieux vous servir. Nous les publierons dès qu'ils seront disponibles.

Pour le Comité de pilotage :
P. Christian de LA BRETESCHE

Journée mondiale de la santé Coup d'accélérateur pour la mise en œuvre de l'assurance maladie universelle

L'humanité a célébré le 7 avril 2018 la Journée mondiale de la santé sous le thème de la «couverture santé universelle pour tous et partout». Au Congo, cette commémoration a donné lieu à une déclaration du Gouvernement lue par Mme Jacqueline Lydia Mikolo, ministre de la Santé et de la population. Elle a manifesté la volonté du Gouvernement d'accélérer cette année, au regard du thème retenu, la mise en œuvre de l'assurance maladie universelle avec l'appui des partenaires techniques et financiers.

D'entrée de jeu, Mme Jacqueline Lydia Mikolo a commenté par définir ce que c'est que la couverture santé universelle qui selon elle, consiste à veiller à ce que l'ensemble de la population ait accès aux services préventifs, curatifs, palliatifs, de réadaptation et de promotion de la santé dont elle a besoin et, à ces services soient de qualité suffisante pour être efficace, sans que leur coût n'entraîne des difficultés financières pour les usagers.

Pour elle, cette définition contient trois des objectifs de la couverture universelle, liés entre eux, à savoir: l'accès équitable aux services de santé, la qualité et la protection financière. «Ces recommandations internationales inscrites dans les objectifs du développement durable, visent à favoriser l'accès aux soins et services de santé de qualité à l'ensemble des populations, en s'assurant que celles-ci n'encourent aucun risque financier, en payant ces soins et services». En dépit de la conjoncture économique et financière que traverse le

Congo et devant les multiples défis de santé auxquels sont confrontés les populations, plusieurs actions, selon la ministre de la Santé, sont menées en vue de renforcer notre système de santé. Il s'agit entre autres, de l'extension géographique de la couverture sanitaire par la création des nouveaux districts sanitaires et leur revitalisation; l'adoption des paquets de services essentiels pour élargir la couverture en soins et services de santé de qualité à toutes les couches de la société; la gratuité de la césarienne et des interventions obstétricales majeures, du paludisme au profit des enfants de 0 à 15 ans, de la tuberculose et du Vih-sida; la gratuité et la réduction des coûts de plusieurs actes dans les centres de santé en partenariat avec la banque mondiale par le financement basé sur la performance; l'amélioration de l'approvisionnement des districts sanitaires en médicaments essentiels et autres produits de santé par la mise en place d'une nouvelle centrale d'achat opérationnelle aux



Mme Jacqueline Lydia Mikolo

capacités renforcées. Pour Mme la ministre, l'ensemble de ces actions menées par le Gouvernement s'intègre dans le processus de mise en place de l'assurance maladie universelle, maillon indispensable, selon elle, à la couverture santé partout et pour tous. Raison pour laquelle, le Gouvernement a entrepris d'accélérer cette année, au regard du thème retenu,

la mise en œuvre de l'assurance maladie universelle avec l'appui des partenaires techniques et financiers. Profitant de l'occasion, Mme Jacqueline Lydia Mikolo a invité les Congolais à s'approprier la notion de district sanitaire où ces différents programmes de gratuité «trouvent leur application effective».

C.A.Y.Ng.

Sénat

Faire de l'institution un lieu du renouvellement permanent de la connaissance

Depuis le 12 septembre 2017, date d'ouverture de la 3e législature du Sénat, la chambre haute du Parlement s'était engagée sur la voie de l'innovation et de ses rendements afin de contribuer efficacement à asseoir la démocratie au Congo, à peser efficacement sur l'entreprise de redressement économique et de construction de notre pays. D'où l'intérêt du séminaire sur les missions constitutionnelles du Sénat et sur la décentralisation organisé le jeudi 5 avril 2018, au Palais des congrès, sous le patronage de Pierre Ngolo, président de cette institution.



Des sénateurs (Ph. d'arch.)

Pour Pierre Ngolo, l'ambition de sa chambre clairement affichée, «nous place devant les exigences, celles d'une formation continue, nous mettons au fait de l'information et de l'actualité pour des interventions opportunes.»

Ce séminaire, selon lui, inaugure un processus interrompu destiné à faire du Sénat, le lieu de l'échange soutenu, du renouvellement permanent de la connaissance pour une action toujours dynamique et toujours porteuse. «Il est donc un moment indiqué pour la recherche et la maîtrise des outils».

Deux thèmes ont été développés au cours de ce séminaire: Les fonctions constitutionnelles, notamment législative, de contrôle, de modération et du conseil de la nation et la décentralisation au Congo.

KAUD

CHAMBRE NATIONALE DES NOTAIRES DU CONGO CHAMBRE DEPARTEMENTALE DES NOTAIRES DE BRAZZAVILLE OFFICE NOTARIAL GALIBA

Me Henriette Lucie Arlette GALIBA

3, Boulevard Denis Sassou-Nguesso, Marché Plateau Centre-ville, vers ex-Trésor, ex-Hôtel de Police

Boîte Postale: 964/Téléphone: 05 540-93-13; 06 672-79-24/E-mail: notaire_galihen@yahoo.fr
REPUBLIQUE DU CONGO

«ASTRUM»

Société Anonyme avec Administrateur général

Capital social: 30.000.000 Francs CFA

Siège social: Brazzaville, 179, avenue de la Base, quartier cq 43, Mougali

RCCM: 18 B 7367

REPUBLIQUE DU CONGO

CONSTITUTION D'UNE SOCIETE COMMERCIALE

Aux termes des statuts reçus en la forme authentique le 13 février 2018, reçu par Maître Henriette L.A. GALIBA, Notaire titulaire d'un Office à la résidence de Brazzaville, enregistré le 14 février 2018, à la recette des impôts de Brazzaville la Plaine, sous folio 030/7, numéro 0280, il a été constitué une société commerciale présentant les caractéristiques suivantes:

Forme juridique: Société Anonyme avec Administrateur Général;

Dénomination sociale: ASTRUM;

Siège social: Brazzaville, 179, avenue de la Base, Batignolles, arrondissement 04 Mougali, République du Congo.

Capital social: Trente Millions (30.000 000) de Francs CFA, divisé en Trois Cents (300) actions de Cent Mille (100.000) Francs CFA chacune, entièrement souscrites et libérées en numéraires.

Objet social: la société a pour objet tant au Congo, que partout ailleurs à l'étranger:

- * Le stockage, la logistique, le transport et la commercialisation des produits miniers, pétroliers et gazeux;
- * La distribution et la commercialisation de tous carburants, lubrifiants, huiles lourdes et produit divers;
- * L'acquisition et l'exploitation de tous brevets, marques de fabriques entrant dans l'objet de la société;
- * Tout matériel relevant de cette technologie en vue de l'éclairage public et privé;
- * La réalisation de toutes activités annexes et

connexes liées à cet objet;

- * Le conseil et l'investissement dans les industries extractives (mines solides et liquides);
- * L'importation et l'exportation;

- * Tous types de demande de financement.

Apports en numéraire: Par acte portant déclaration notariée de souscriptions et de versements reçus par le Notaire soussigné, le 13 février 2018 et enregistré le 14 février 2018 à la recette des impôts de Brazzaville la Plaine, sous folio 030/9, numéro 0282, les souscripteurs des actions de la société ont libéré en intégralité leurs actions.

Administration: Monsieur Steven Idriss Dit Maniamé TRAORE a été nommé Administrateur Général de la société, pour une durée de deux (02) années.

Contrôle de la société: Le Cabinet KPMG est nommé Commissaire aux comptes titulaire de la société, et Monsieur GAMASSA Suppléant, pour une durée de deux (02) années.

Dépôt au Greffe: Les pièces constitutives ont été déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 22 février 2018, sous le numéro 18 DA 127.

Immatriculation: La société a été immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, le 22 février 2018, sous le numéro 18 B 7367, pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf ans.

Pour insertion,
Maître Henriette L.A. GALIBA,
Notaire.

Maitre Sylvert Bérenger KYMBASSA BOUSSI Notaire

Immeuble DABO, 3e étage, avenue de la Paix

En face de la LCB Bank de Poto-Poto, Brazzaville, République du Congo

Boîte Postale: 13.273/Téléphone: (242) 05.522.96.23/06.952.17.26/E-mail: skymbassa@yahoo.fr

ANNONCE LEGALE

HOPE CONGO

Société anonyme avec conseil d'administration.

Au capital de cinquante millions (50.000.000) de Francs CFA

Siège social: Case 4-29 OCH, Mougali III, Brazzaville, République du Congo

RCCM: 08 B 1294

OUVERTURE DES ETABLISSEMENTS SECONDAIRES (BIFOUITI, TALANGAI ET FOND TIE-TIE)

Aux termes des procès-verbaux des délibérations des réunions du conseil d'administration, reçus les 19 novembre 2014, 11 juin 2015 et 03 novembre 2016, par Maître Sylvert Bérenger KYMBASSA BOUSSI, Notaire en la résidence de Brazzaville, dûment enregistrés respectivement les 23 juillet 2015 et les deux derniers le 03 juillet 2017 à la recette de l'enregistrement des domaines et timbres de Poto-Poto, Brazzaville, le conseil d'administration de la société HOPE CONGO S.A., société anonyme avec conseil d'administration au capital de cinquante millions (50.000.000) de Francs CFA, ayant son siège social à Brazzaville, Case 4-29 OCH Mougali III, République du Congo, immatriculée au Registre du commerce et du crédit immobilier de Brazzaville, sous le numéro 08 B 1294, a décidé de l'ouverture des établissements secondaires de la société HOPE CONGO SA comme suit:

- L'Etablissement secondaire de Bifouiti: ouvert sur décision du conseil d'administration du 19 novembre 2014. Il est sis 1745, avenue de l'O.U.A, arrondissement 1 Makélékélé, Brazzaville, République du Congo. Le Dépôt légal a été entrepris le 07 octobre 2015 au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, sous le numéro 15 DA 956.

L'Etablissement a été immatriculé le 07 octobre 2015 au Registre du commerce et du crédit mobilier de Brazzaville sous le n°08 B 1294;

- L'Etablissement secondaire de Talangai: ouvert sur décision du conseil d'administration du 11 juin 2015. Il est sis avenue Marien Nguabi, arrondissement 6 Talangai, Brazzaville, République du Congo. Le Dépôt légal a été entrepris le 15 octobre 2015 au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, sous le numéro 15 DA 993. L'Etablissement a été immatriculé le 15 octobre 2015 au Registre du commerce et du crédit mobilier de Brazzaville sous le n°08 B 1294 ;

- L'Etablissement secondaire de Fond Tié-Tié: ouvert sur décision du conseil d'administration du 03 novembre 2016.

Il est sis au quartier Fond Tié-Tié, arrondissement 3 Tié-Tié, Pointe-Noire, République du Congo. Aux termes dudit procès-verbal, Monsieur BAZOUNGUSSA Olivier Arsène a été nommé en qualité de représentant officiel dudit établissement. Le Dépôt légal a été entrepris le 18 juillet 2017 au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, sous le numéro 17 DA 853. L'établissement a été immatriculé le 18 juillet 2017 au Registre du commerce et du crédit mobilier de Pointe-Noire sous le n°17 B 305.

Pour insertion légale,

Maitre Sylvert Bérenger
KYMBASSA BOUSSI.

Congo

L'occupation et l'acquisition des terres et terrains désormais régies par la loi

Réunis en séance plénière le vendredi 30 mars 2018, les députés ont examiné et adopté quatre projets de loi dont ceux fixant les règles d'occupation et d'acquisition des terres et terrains, et portant protection et assistance de l'Etat à un citoyen congolais poursuivi par une juridiction étrangère ou internationale. Les travaux ont été présidés par Léon Alfred Opimbat, premier vice-président de l'Assemblée nationale.

D'entrée de jeu, le ministre Pierre Mabila a indiqué que la mise en œuvre de la réforme foncière a permis de constater une occupation et une acquisition anarchiques des terres et terrains par des personnes physiques et morales. Ce qui est de nature à créer une insécurité foncière. Parmi les conséquences générées par ces pratiques, a expliqué le ministre des Affaires foncières, figurent la mise à mal de la bonne gouvernance foncière, la menace à la paix sociale, le frein à la production agricole nationale, l'urbanisation accélérée et incontrôlée, facteur de création de quartiers non réglementaires avec les habitats insalubres, les conflits de propriété dus aux superpositions de ventes de terrains et aux lotissements anarchiques.

«Il est donc impérieux pour le Gouvernement d'apporter avec diligence, par voie légale, des solutions à tous ces problèmes foncières», a expliqué Pierre Mabila. Il a indiqué que c'est dans ce contexte que ce projet de loi a été initié en vue de fixer les règles d'occupation des terres du domaine rural, des terres et terrains du domaine urbain et périurbain; de préciser les conditions d'occupations et d'acquisition des terres; d'indiquer les règles relatives à l'occupation précaire des terres et terrains, au droit de propriété foncière, à l'interdiction d'occupation et d'acquisition des espaces fonciers non aedificandi et à la reconnaissance des droits

fonciers coutumiers par l'Etat. Pour lui, ce projet de loi permet d'éradiquer une fois pour toutes le désordre foncier récurrent, de concrétiser l'immatriculation d'office des propriétés par l'Etat, de mettre en place un dispositif de mesures coercitives permettant de prévenir les risques d'érosions, d'inondations, de glissement de terrains, d'ensablement et d'engloutissement des habitations, auxquels sont exposées les populations, de favoriser la sécurisation et la fiabilisation des titres fonciers qui seront désormais délivrés à coûts modérés et à bref délai, par un guichet unique foncier, de contribuer, de manière décisive, à l'amélioration du climat des affaires.

De même, «ce projet de loi a l'avantage de clarifier, désormais, pour leur utilisation par les usagers du foncier, les concepts de reconnaissance des droits fonciers coutumiers, de mandataire général, propriétaires terriens, propriétaires fonciers, occupants fonciers précaires, occupants anarchiques ou illégaux, rétrocessions foncières de l'Etat, tiers de confiance, antériorité de l'occupation et de l'acquisition, guichet unique foncier ou terrains non constructibles, concepts jusque-là, diversement interprétés», a fait constater le ministre des Affaires foncières et du domaine public. En clair, ce projet de loi vient réglementer un domaine qui constitue une source de problèmes touchant la vie des populations. Il s'agit de la gestion de la terre. Un



Pierre Mabila

domaine qui a connu plusieurs types de réglementations dans le pays. «Pendant la colonisation, ce domaine était régi par la législation de la métropole qui ne réservait le titre foncier qu'aux colons et que les Autochtones n'avaient droit qu'à une occupation précaire de la terre. Après l'accession à l'indépendance, les autorités nationales se sont plus intéressées à l'organisation des pouvoirs publics, oubliant ainsi de réglementer le secteur foncier. Cette situation de vide juridique a perduré jusqu'en 1983, date à laquelle le Congo s'est doté d'une loi portant code domanial et foncier. Cette loi prescrivait que la terre était la propriété de l'Etat et le citoyen n'avait que le droit de superficie.

La décision de la Conférence nationale souveraine déclarant que les terres revenaient aux propriétaires fonciers n'était qu'une vue de l'esprit, puisqu'aucun acte formel ne fut pris à cet effet. C'est à partir de 2004 qu'une grande réforme dans le domaine foncier est amorcée notamment avec l'adoption des lois relatives à l'expropriation pour cause d'utilité publique, au code foncier, au code minier, au code de l'eau... Mais de tout ceci, il manquait un maillon important, c'est celui d'occupation et de l'acquisition des

terres et terrains au Congo», a indiqué Pierre Mabila. Dorénavant, les terres situées en dehors des périmètres urbains et périurbains constituent, de plein droit, le domaine rural. En outre, la détention des terres coutumières doit être prouvée par leurs détenteurs: «Nul ne peut jouir des droits fonciers coutumiers, s'il ne dispose des terres coutumières qui ne font l'objet d'aucune contestation». Le projet de loi portant protection et assistance de l'Etat à un citoyen congolais poursuivi par une juridiction étrangère ou internationale, quant à lui, traduit la volonté du Gouvernement d'assurer la protection des droits de nos compatriotes vivant en dehors du territoire national. Dorénavant, chaque citoyen est en droit de bénéficiaire de l'assistance de l'Etat, lorsqu'il se trouve dans une situation inconfortable devant une juridiction étrangère ou internationale.

A rappeler qu'aux termes des dispositions de l'article 10 de la Constitution, l'Etat a le devoir de porter assistance à tout citoyen congolais poursuivi devant une juridiction étrangère ou internationale.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Coup d'oeil en biais

L'opération de déguerpissement du domaine public en panne

Il y a quelques jours, le dimanche 1er avril précisément, le Premier adjoint au maire de Brazzaville, Guy-Marius Okana, annonçait avec fracas sur Radio Congo le démarrage de l'opération de déguerpissement du domaine public. Etaient ciblés: les trottoirs des grandes artères que squattent vendeurs et autres commerçants qui les salissent. L'opération devait démarrer le 8 avril. Curieusement, le maire de la ville, Christian Roger Okemba, a signé une note de service suspendant l'exécution de cette opération.

Un garçonnet meurt au fond d'un puits à Madibou

Un garçonnet d'un an et demi est tombé dans un puits de 16 mètres de profondeur, à environ dix mètres des habitations dans un quartier de Madibou, le huitième arrondissement de Brazzaville. C'était jeudi dernier. Il est tombé en voulant regarder l'intérieur du puits. Alerté par les cris de détresse, le voisinage a tenté de voler à son secours. Sans succès. Les sapeurs-pompiers venus à la rescousse l'ont ramené à la surface. Malgré la réussite de l'opération, l'enfant n'a pas survécu. Il est mort par asphyxie. Ce drame pouvait être évité si le puits avait été sécurisé par un couvercle.

Assassinat d'un policier à Pointe-Noire

Les habitants vivant dans le périmètre du Commissariat de police de Mpaka 120, non loin de la base vie de la société Socofran, à Pointe-Noire, se sont réveillés samedi 31 mars à 4 heures du matin, sous la détonation d'une arme. Vérification faite: l'adjudant-chef Serge Kivounou, qui assurait la garde du commissariat a été froidement abattu à une soixantaine de mètres par un inconnu, à l'aide d'une arme de chasse de type calibre 12. L'assaillant a pris la clé des champs.

Elle serait partie en consultation, mais disparaît

Une femme a disparu mercredi 4 avril 2018 à Brazzaville sans qu'on ne se l'explique. Selon son mari, les deux s'étaient rendus à une paroisse pour consulter un homme d'Eglise. Il s'est éclipsé un moment, mais à son retour la femme n'était plus à l'endroit où il l'avait laissée. Elle est portée disparue. Le mari, premier suspect, est placé en garde à vue à la Brigade territoriale de la gendarmerie de Bacongo.

Banque postale: des distributeurs automatiques de billets en panne

Les fonctionnaires de l'Etat piaffaient d'impatience, l'après-midi du vendredi 6 avril 2018, au portillon des banques pour toucher le salaire de mars qui venait à peine d'être viré. Il s'est produit une bousculade devant les distributeurs automatiques de billets (DAB) et les guichets. A l'agence centrale de la Banque postale, à Brazzaville, les distributeurs automatiques d'argent sont tombés en panne, samedi 7 avril, provoquant la colère des clients qui faisaient la queue. Ils ont dû passer plusieurs heures d'attente, certains sous le soleil.

Grève à la société Equateur Telecom Congo

Les travailleurs de la société Equateur Telecom Congo, regroupés en collectif, observent une grève depuis le 6 avril 2018. Et pour cause: ils accusent leur direction de n'avoir pas respecté ses engagements d'apurer les 14 mois d'arriérés de salaire pris le 7 mars 2018. «Nous avons signé un protocole d'accord avec notre employeur, en date du 7 mars, dans lequel l'employeur avait pris l'engagement d'apurer nos quatorze mois d'arriérés de salaire, avec un échelonnement, à compter du 31 mars 2018. Chose qui n'a pu être respectée par notre direction. Voilà pourquoi nous avons décidé d'entrer en grève illimitée, jusqu'à satisfaction de nos revendications», explique un membre du collectif. Et d'ajouter: «Toutes les voies de recours ont été épuisées. Nous avons déposé notre préavis de grève, toutes les autorités de tutelle, administratives et policières ont été sensibilisées, via ce préavis. 72 heures après, n'étant toujours pas consultés par notre direction, pour d'éventuelles négociations, nous avons décidé de déclencher une grève, à partir du 6 avril 2018, parce que nous estimons que nous sommes dans la légalité. Nous profitons de vos colonnes pour lancer un vibrant appel aux autorités compétentes du pays, au président de la République notamment qui, nous le savons, est un père qui a toujours prôné la paix sociale, pour trouver une solution à ce problème qui nous cause énormément de tort.»

Camions de livraison de sable salissants

Les camions qui livrent le sable dans les chantiers disséminés à travers les quatre coins de Brazzaville ne sont pas couverts. Le sable qu'ils transportent débordent de la carrosserie et retombe sur la chaussée que le voisinage est obligé de balayer à longueur de journée. A leur passage les rues deviennent poussiéreuses. Recouvrir ces camions de bâches spéciales serait une solution de bon sens!

Assemblée nationale

Favoriser la promotion du travail des femmes afin de permettre leur autonomie financière

En rapport avec la Journée internationale de la femme célébrée le 8 mars, le bureau de l'Assemblée nationale a organisé le samedi 31 mars 2018, à l'attention des femmes du Parlement, une journée de réflexion et d'échanges sur l'implication de la femme congolaise à l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire au Congo. L'objectif était de favoriser la promotion du travail des femmes, afin de permettre leur autonomie financière. C'était sous le patronage de Mme Virginie Euphrasie Dolama, premier questeur de l'Assemblée nationale.

Placée sous le signe de l'émergence économique, cette rencontre était l'occasion, pour ces femmes, de faire le bilan de leur parcours depuis la date historique du 10 décembre 1948 dans la lutte pour l'égalité de sexes, pour plus de justice et d'équité. Pour Mme Virginie Euphrasie Dolama, «même si le chemin à parcourir est encore long et semé d'embûches, ce combat pour plus d'émancipation se poursuit.» Pour elle, la loi fondamentale de la République du Congo du 25 octobre 2015, dans son article 17, donne à la femme les mêmes droits que l'homme.

Le premier questeur de l'Assemblée nationale a estimé que la loi fondamentale du Congo garantit la parité et assure la promotion, de même que la représentativité de la femme à toutes les fonctions publiques, électives et administratives. Conscient du fait que les femmes représentent environ 52% de

la population, soit 2.800.000 habitants, elle a déclaré que la femme congolaise est une ressource physique, morale et intellectuelle sur laquelle le pays doit absolument compter, «si nous voulons atteindre l'émergence économique». Pour cela, la sécurité alimentaire est une question vitale qui mérite l'attention de tous. Aussi, a-t-elle rappelé l'engagement du Parlement congolais de tisser une alliance parlementaire pour légiférer efficacement pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle. «Nos mandants attendent de nous de légiférer davantage pour la mécanisation de l'agriculture et de mettre à leur disposition des moyens agricoles modernes, afin de favoriser l'augmentation de leur production», a fait remarquer Mme Virginie Euphrasie Dolama, qui s'est adressée à ses consœurs: «Allons aux actions de terrains, car les mots ne suffisent plus». Par ailleurs, elle a fait savoir que

l'Assemblée nationale, par sa voix, était engagée à soutenir la lutte des femmes congolaises pour leurs droits fondamentaux, à travers le renforcement du leadership des femmes et leur participation à la vie économique et politique; l'implication des femmes dans la prise de décision; la participation à la réduction des violences faites à l'égard de la femme; l'encouragement de l'éducation des filles et des femmes, le renforcement de l'autonomisation des femmes et, bien évidemment, placer l'égalité des sexes au cœur des processus de planification au niveau national. Pour elle, l'égalité des sexes contribue de manière significative au développement économique et durable. D'ailleurs, «l'investissement dans l'autonomisation économique des femmes est la voie la plus sûre vers l'égalité des sexes, l'éradication de la pauvreté et une croissance économique inclusive», a-t-elle soutenu.

Au cours des débats, les questions sur l'accès au crédit et à la terre, ainsi que la sensibilisation des femmes sur leur rôle pour relever le défi de l'autosuffisance alimentaire ont été développées. Dans son exposé, Mme Danièle Sassou-Nguesso a pensé que l'implication des femmes congolaises en politique reste marginale. «Même nos plus hautes instances politiques ne peuvent être citées en exemple. En effet, nous ne comptons que 22% des femmes au Gouvernement et 14% à peine

au Parlement. Le dernier rapport de l'union interparlementaire régionale, d'ailleurs, le Congo à la 148 place sur 172. Ce qui est un piètre résultat», a-t-elle déploré. Cette exclusion, selon elle, représente un coût considérable pour le développement et dont nous devons véritablement prendre conscience. «La réalité des femmes congolaises reste ponctuée par de nombreuses discriminations au sein d'un code de la famille vieux de 1984. Il est donc urgent et indispensable d'amorcer les réformes nécessaires pour une adéquation entre la loi fondamentale et le Code congolais de la famille. Aujourd'hui, personne n'a plus de pouvoir que vous, honorables parlementaires, de corriger ces injustices et légiférer en faveur d'un changement bénéfique... Je ne sais pas quel est votre ressenti, mais je suis profondément meurtrie de constater que le Congo demeure en queue de peloton concernant les questions d'égalité et d'épanouissement des femmes, sans s'obstiner à faire la course en tête», a regretté Danièle Sassou-Nguesso. S'adressant aux femmes, elle a, simplement, fait savoir que la clé de leur développement repose sur une inclusion des hommes et des femmes sur un même pied d'égalité avec un égal accès au droit et au travail pour bénéficier de la valeur ajoutée et de la contribution de chacun.

KAUD

«Le Développement est le nouveau nom de la Paix» (Pape Paul VI)

10^e Journée de la communauté économique et monétaire de l'Afrique Centrale

Développer l'entrepreneuriat juvénile à travers des initiatives d'auto-emploi

«Le renforcement de l'entrepreneuriat des jeunes comme gage du développement inclusif et soutenu en zone CEMAC». Tel était le thème de la 10^e édition de la Journée de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique Centrale, tenue vendredi 30 mars dernier à Brazzaville. La cérémonie d'ouverture sous la houlette d'Ingrid Olga Ebouka Babackas, ministre du Plan, a connu la participation de Placide Alfred Iloki, représentant de la CEMAC et de nombreux étudiants venus se renseigner des différentes opportunités de formation offertes par cette institution en faveur des jeunes. Le but étant de développer l'entrepreneuriat juvénile à travers des initiatives d'auto-emploi, en zone CEMAC.



Les jeunes suivant attentivement une communication

L'émergence de la sous-région emprunte impérativement le chemin de la diversification des économies actuellement très dépendantes des industries extractives, le pétrole et les mines en particulier. Pour renverser la pente, la CEMAC a adopté un programme économique sous-régional qui épouse les priorités dans les domaines des transports (construction des routes, des aéroports et des voies navigables); de l'énergie (interconnexion des réseaux

électriques); des télécommunications (interconnexion des réseaux internet); de la protection de l'environnement (préservation commune de la faune et de la flore, de la lutte contre la pollution des eaux, contre le braconnage); de la formation et de la recherche (création des centres régionaux d'excellence).

La mise en œuvre de ce programme économique exige «des ressources humaines de qualité afin de développer l'entrepreneuriat des jeunes à travers

des initiatives d'auto-emploi», a souligné Mme Ebouka Babackas. En organisant cette 10^e édition, les gouvernements des pays membres entendent offrir à la jeunesse sous-régionale des perspectives de renforcement des capacités en adéquation avec la nécessité incontournable de la diversification des économies de la zone CEMAC.

Au plan national, le Gouvernement élabore son cadre programmatique de développement 2018-2022 autour de deux axes prioritaires: la diversification de l'économie par l'agriculture, le

tourisme et l'industrie d'une part, et la formation professionnelle et qualifiante d'autre part.

C'est dans cette dernière optique que la ministre du Plan, a encouragé les étudiants à intégrer les écoles de formation sous-régionales, notamment celles de la statistique au Cameroun, des douanes en Centrafrique, des technologies appliquées au Gabon, de l'hôtellerie et du tourisme au Cameroun, de la santé en République du Congo, etc.

Marcellin MOUZITA MOUKOUAMOU

Matières premières

Renforcer la gouvernance des matières premières au sein de la CEMAC

Le projet de renforcement de la gouvernance des matières premières (REMAM) est parvenu à son terme, après neuf ans de fonctionnement dans la région de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC). La cérémonie de sa clôture est intervenue vendredi 23 mars dernier à Yaoundé, au Cameroun. Elle a été présidée par l'ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne au Cameroun.



Photo de famille

De son lancement en 2009 jusqu'en 2017, le projet REMAM a engrangé de nombreux acquis, dont la mise en place d'une académie des industries extractives dans la zone CEMAC, ainsi que diverses formations destinées à renforcer les capacités des partenaires et des acteurs du secteur des industries extractives. A l'occasion de la cérémonie de Yaoundé, le bilan de ses neuf ans d'existence a été présenté ainsi que son impact dans la zone CEMAC.

Des voies et moyens de pérennisation des acquis ont été présentés visant au renforcement des capacités institutionnelles, au renforcement des cadres de la CEMAC dans le domaine de la gestion des connaissances et des relations publiques. Le système intelligent de gestion des connaissances au sein de la CEMAC et la mise en place d'une stratégie de communication et la refonte du site web de la commission ont fait partie des suggestions.

Dans le domaine du développement des politiques communautaires, le REMAM a contribué à la rédaction d'une charte sur les politiques et réformes foncières en zone CEMAC; à la définition d'un standard communautaire CEMAC sur la responsabilité sociale des entreprises; à l'élaboration d'une stratégie «genre» pour la zone CEMAC et à la rédaction d'un projet de code minier pour la CEMAC, selon les principes d'une vision minière africaine. Le REMAM a, aussi, agi dans le domaine du renforcement des capacités des acteurs du secteur extractif en permettant l'intégration des Etats membres au processus de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE); le renforcement des capacités des organisations de la société civile membres des comités ITIE; à la création d'un réseau des journalistes d'Afrique centrale pour la gouvernance des matières premières et à la mise en place de l'académie des industries extractives de la CEMAC. A noter que le REMAM a été exécuté en trois phases, dont la première étape s'est déroulée de 2008 à 2011, la deuxième est intervenue de 2011 à 2014 et la dernière de 2014 à 2018. Ce projet a été lancé à la suite d'un accord-cadre signé en 2008 entre la commission de la CEMAC et le ministère allemand de la Coopération.

Philippe BANZ

Coopération

Développer le tourisme social et solidaire au Congo

La mairie de la ville de Metz (France) et celle de Djambala (Plateaux) au Cogo-Brazzaville, se sont jumelées pour développer le tourisme social et solidaire. Gédéon Samba, président de l'association Jeunesse pour l'Afrique, médiateur du jumelage entre les deux villes, nous a rendu visite pour nous en dire plus sur ce jumelage et son association.

* Pourquoi un jumelage entre deux villes aussi éloignées et différentes?

** Le jumelage est une volonté émise par le maire de la ville de Metz qui a voulu s'associer avec la ville de Djambala en vue de développer un projet solidaire avec le Congo. La ville de Metz compte un élu d'origine congolaise et cette décision a porté sur le choix du Congo et de Djambala. Ce jumelage a été conclu en 2012 entre les deux maires.



Gédéon Samba

*Comment entendez-vous développer les activités touristiques au Congo à travers le jumelage avec Djambala?

** Dans le cadre de ce jumelage, l'actuel maire élu de Djambala a souhaité développer le tourisme social et solidaire dans sa communauté urbaine afin d'accueillir principalement les habitants de Metz qui séjourneraient ici pour réaliser différents projets et d'autres activités à l'ordre du jour. Parmi elles: les échanges entre le lycée Georges de La Tour de Metz et le lycée Charles Ganao de Djambala.

*Quelle opinion faites-vous du tourisme au Congo?

** Il est encore à l'état embryonnaire. Il manque de structuration. Donc, il faut que les acteurs et les opérateurs puissent se regrouper en filières dans le but de créer un modèle économique qui soit à la fois durable et sécurisant pour le touriste Congolais.

*Pouvez-vous nous présenter votre association?

** L'association Jeunesse pour l'Afrique dont je suis le président, souhaite établir des partenariats avec des associations locales notamment celles évoluant dans le tourisme social et solidaire afin d'organiser des chantiers des jeunes pouvant participer à l'aménagement des chantiers touristiques, tout en aidant aussi les agriculteurs à croître leur rendement. Cela peut se faire dans le cadre des chantiers internationaux avec des jeunes européens qui peuvent participer à ces chantiers conjointement avec les jeunes congolais. A ce titre, nous sommes en phase de conclure un partenariat avec l'association Lisanga tourisme solidarité et développement (LISATOUR) qui évolue dans le cadre du tourisme social et solidaire en vue d'organiser ensemble des chantiers d'aménagement touristique dans le parc de Lésio-Louna.

* Quelles perspectives voyez-vous au tourisme congolais?

** Je pense que l'avenir du Congo passera par le tourisme, c'est une évidence, parce que le tourisme est un levier important de la diversification de l'économie. Il sera judicieux que le Congo prenne conscience qu'il y a un fort développement du tourisme mondial et cela peut être un secteur qui est créateur d'emploi notamment pour les jeunes. Le tourisme social et solidaire contribue efficacement au développement, parce qu'il s'appuie sur les communautés et les collectivités locales. Il favorise en même temps la cohésion sociale, en permettant l'acquisition par les Congolais d'une culture touristique nécessaire à l'accueil des visiteurs étrangers.

Je lance un cri de cœur à nos frères de la diaspora afin de privilégier la destination Congo dans le choix de leurs vacances, une façon d'être contributeurs au développement du tourisme congolais.

Propos recueillis par Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

Qui me répondra?

De tous les plans agricoles lancés au Congo depuis les indépendances: plan sur l'arachide, la banane, le manioc amélioré, la pisciculture, les agrumes améliorés etc..., y en a-t-il au moins un qui ait particulièrement donné des résultats satisfaisants au Congo?

(A.NK.-K. Brazzaville)

Alimentation

Le Congo et l'ONU veulent aider à l'éducation à la sécurité alimentaire

Le ministre de l'Enseignement supérieur, Bruno Jean Richard Itoua, président de la Commission congolaise de l'UNESCO, a lancé officiellement le 4 avril 2018 à Brazzaville un projet portant sur l'éducation à la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Fruit de la coopération entre l'UNESCO, le PAM et le Gouvernement congolais, ce projet d'une durée de 12 mois, vise à améliorer les compétences des personnels du système éducatif, à adapter les programmes d'éducation à la nutrition à leur contexte, ainsi que les compétences des jeunes et des femmes en matière de nutrition.

Le coordonnateur résident du système des Nations-Unies au Congo, Anthony Kwaku Ohe-meng Boamah, a rappelé que la santé et la nutrition faisaient partie des thématiques débattues lors du lancement du mouvement mondial en faveur de l'éducation pour tous. Ces questions se sont révélées comme des déterminants importants pour la réussite des processus d'apprentissage. Le rapport sur l'Etat de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde de 2017, a-t-il fait savoir, ainsi que le rapport sur la nutrition mondiale pour la région Afrique qui confirmaient des carences nutritionnelles et une mauvaise santé des enfants en âge d'être scolarisés, étaient une cause des faibles taux de scolarisation, d'absentéisme élevé, d'abandon précoce et de mauvais résultats scolaires. «Le Congo dispose depuis 2016 d'une politique nationale d'alimentation scolaire qui a été élaborée avec l'appui du système des Nations-Unies. Dans le cadre du nouveau programme d'éducation, l'alimentation scolaire constitue un levier essentiel vers la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD4)», a souligné le coordonnateur résident.



Bruno Jean Richard Itoua

Lançant le projet, Bruno Jean Richard Itoua a indiqué que le Gouvernement du Congo était déterminé à assurer une alimentation scolaire durable, de bonne qualité et à base de produits locaux pour tous les enfants inscrits dans les écoles primaires à l'horizon 2025. «L'alimentation scolaire de bonne qualité est un des piliers de la stratégie et des politiques qui doivent nous y conduire. L'intérêt croissant porté par les populations pour une éducation de qualité se conjugue désormais avec une demande de mise en œuvre d'une alimentation scolaire de même nature, donc de l'implantation des cantines scolaires», a-t-il dit.

Le ministre a en outre relevé que l'alimentation scolaire a eu des répercussions positives sur des indicateurs aussi importants que les taux de fréquentation (94% dans la Bouenza, 96% dans les Plateaux et le Pool); les taux de rétention (96,50% dans la Bouenza, 98% dans la Cuvette et le Pool, 97% dans les Plateaux), ainsi que les taux d'abandon (3,5% dans la Bouenza, 2% dans la Cuvette et le Pool, 3% dans les Plateaux).

«Le Congo s'engage à mettre en œuvre toutes les déclarations et conventions internationales auxquelles elle est partie prenante dans le domaine de l'éducation, de la nutrition et de la sécurité alimentaire. L'élaboration du module sur l'éducation à la sécurité alimentaire et nutritionnelle qui rejoint les autres modules va contribuer à rehausser davantage la substance pédagogique des programmes de formation», a-t-il affirmé.

A l'issue de la cérémonie, un échantillon des documents pédagogiques sur diverses thématiques a été remis au ministre Bruno Itoua par Firmin Matoko, sous-directeur général par intérim de l'UNESCO pour l'Afrique.

A. N'K-K.

RD Congo

Assassinat crapuleux d'un prêtre au Nord-Kivu

L'Eglise catholique en RD Congo n'est pas à l'abri des atrocités liées aux tensions politiques que traverse le pays depuis la fin du mandat constitutionnel, il y a deux ans, de Joseph Kabila Kabangé qui suscite tant de controverses. Outre les exactions émaillées de morts d'hommes décriées à Kinshasa ces derniers temps, attribuées aux forces de l'ordre, à l'intérieur de la RD Congo la paix reste une réalité trop lointaine. Cette thèse se vérifie avec l'assassinat dimanche 8 avril dernier de l'abbé Etienne Nsengyumva, curé de la paroisse de Kitshanga, une localité du Nord-Kivu.



L'abbé Etienne Nsengyumva

La cérémonie. La scène s'est produite dans une localité près de Kitshanga. Un autre prêtre de l'Eglise catholique avait lui aussi été assassiné il y a un an dans le même secteur. Activiste de la société civile, Me Omar Kavota, coordonnateur du Centre d'étude pour la promotion de la paix, la démocratie et les droits de l'homme (CEPADHO) rapporte avec consternation le choc des populations suite à ce meurtre et atteste que «c'est un cas de plus». Il témoigne que dans la zone, les populations font face «non seulement aux cas d'assassinats comme celui qui vient de coûter la vie au curé Etienne, mais aussi à plusieurs cas de kidnappings, principalement dans les territoires de Rutshuru et de Masisi, des cas de pillage, de braquages». Ce militant des droits de l'homme ajoute que «l'activisme des groupes armés

dans cette partie du Nord-Kivu fait parler de lui presque tous les jours et avec beaucoup de victimes». Des indices qui peuvent servir aux enquêteurs de déterminer les circonstances et d'identifier l'auteur de cet acte macabre et odieux. La mort de façon crapuleuse du prêtre intervient à l'heure où les Nations unies ont décidé de sortir la RDC de la catégorie L3, le plus haut degré de crise humanitaire. Une mesure que ne voulaient pas saisir les autorités congolaises qui maintenaient leur décision de ne pas participer à la conférence des donateurs le 13 avril prochain à Genève en Suisse. Une offensive diplomatique était même lancée par Kinshasa auprès de certains pays pour les dissuader de participer à cette levée de fonds.

Azer ZATABULI

Centrafrique

Forces de l'ONU et bandes armées s'affrontent à Bangui

La Mission des Nations unies pour la stabilisation en Centrafrique (MINUSCA) a lancé, la nuit du samedi 7 au dimanche 8 avril, une opération annoncée depuis des semaines, visant à arrêter le chef d'un groupe d'autodéfense du PK5 à Bangui nommé «le général Force». Après de longues heures de combats, celui-ci a réussi à échapper aux forces onusiennes. Mais au moins trois personnes ont perdu la vie et une dizaine de blessés seraient à déplorer dans les rangs des casques bleus.



Les casques bleus de l'ONU aux prises avec les forces d'autodéfense

C'est très tôt le matin que les premiers tirs se sont fait entendre au PK5, un quartier de Bangui réputé quasi-intouchable. Le quartier n'a retrouvé le calme que plus tard. Accompagnés des forces de sécurité centrafricaines, les casques bleus ont tenté de capturer l'autoproclamé «général Force», chef des autodéfenses du PK5, sans succès. Il a réussi à s'évanouir dans la nature. Cependant, la MINUSCA a mis la main sur des armes et de la drogue à son quartier général. Elle a également réussi à capturer «huit membres de deux groupes d'autodéfense distincts», selon son porte-parole. De retour dans sa base, le général Force déplore que la MINUSCA «l'ait pillé», selon ses propres termes et accuse les casques bleus «de s'en prendre» aux populations. Lors de cette opération, certains habitants du PK5 ont freiné l'avancée des soldats de la paix,

notamment en leur jetant des grenades. Pour la MINUSCA, cette opération est une réussite car «c'est au système qu'il faut s'en prendre» selon son porte-parole, mais Balla Keita, commandant de la force onusienne en République centrafricaine, a bien souligné que la traque allait continuer et que cette opération n'est toujours pas finie. Dimanche encore, des grenades ont explosé dans le quartier, bouclé par les forces intérieures centrafricaines qui ne laissent même pas les journalistes y accéder. A rappeler que l'exaspération au quartier PK5 de Bangui a commencé le 17 janvier 2018. Une altercation entre membres de groupes d'autodéfense débordée. Une grenade est lancée dans une boutique, créant un incendie qui se propage vers les échoppes alentour. Des centaines de millions de francs de marchandises partent en fumée. Après ce 8ème incident dans le poumon économique de Bangui,

les commerçants demandent alors à la MINUSCA de chasser ces groupes d'autodéfense qui se sont transformés en mafia locale. Depuis plusieurs mois, la force onusienne tente en vain des dialogues et un désarmement de ces groupes armés. Les choses se sont accélérées la semaine dernière, lorsque des habitants du quartier ont pris à partie un convoi du contingent de l'ONU. Dès ce moment, la MINUSCA et les groupes d'autodéfense, notamment celui du «général Force», le plus influent du PK5, se défiaient par médias interposés. La MINUSCA expliquant vouloir en finir avec ce système de racket. Si l'opération de ce week-end a permis l'arrestation de huit membres des groupes d'autodéfense, les chefs, eux, sont toujours en liberté et soutenus par une partie de la population.

Marcellin MOUZITA
MOUKOUAMOU

Tchad

Des législatives à l'horizon

Prévues en 2015, les élections législatives au Tchad auront lieu en novembre 2018. L'annonce a été faite vendredi 6 avril par le président Idriss Déby Itno lors d'une rencontre avec les opposants. Repoussé à plusieurs reprises, ce scrutin marque la troisième législature à l'Assemblée nationale qui devait s'achever le 28 juin 2015, mais prolongée par une loi constitutionnelle. En février 2017, ces législatives ont une nouvelle fois été repoussées sine die à cause d'un problème de moyens qu'évoquait le président Déby. Le 31 décembre dans son message à la Nation, il en avait annoncé la tenue pour 2018 sans préciser la date exacte.

La rencontre avec les opposants a aussi porté sur la possible réforme du Cadre national de dialogue politique (CNDP), une structure chargée de préparer les élections qui



Idriss Déby Itno doit réussir à convaincre les opposants

La capitale tchadienne N'Djaména a également réuni dernièrement les membres de l'Organisation des producteurs de pétrole africains (APPO) à l'occasion de sa 35ème session ordinaire, sous l'autorité du premier ministre tchadien Albert Pahimi Padacké, représentant le président Idriss Déby Itno. L'objectif était de voir l'organisation s'arrimer aux grandes orien-

en janvier 2018. Lors de cette réunion regroupant 12 des 18 Etats membres, le Congo qui abrite le siège de l'APPO était représenté par Jean-Marc Thystère Tchicaya, ministre des hydrocarbures. Les participants ont convenu que l'APPO puisse avoir un positionnement stratégique dans les secteurs énergétique, pétrolier et gazier en Afrique et promouvoir ses activités à l'instar des autres organisations similaires comme l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP). Ils ont plaidé pour la redynamisation de l'organisation par l'achèvement de la réforme en vigueur, et signé l'accord-cadre de coopération et d'assistance mutuelle. Créée en 1986, la présidence de cette institution panafricaine anciennement dénommée Association des producteurs de pétrole africains (APPA) est assurée par le Tchad. C'est le 31 mars 2017 lors de sa 34ème session ordinaire tenue à Abidjan en Côte d'Ivoire que les ministres des Etats membres de l'organisation avaient décidé du changement de sa dénomination. La rencontre de N'Djaména a accouché de cinq décisions majeures.

Aristide Ghislain
NGOUMA

Les ministres des Etats membres de l'APPO

regroupera des membres de la majorité, de l'opposition et de la société civile. La réunion présentait également les conclusions du dernier forum sur les réformes institutionnelles puisque le Tchad a décidé de mettre en place une quatrième République et de se doter d'un régime présidentiel octroyant pleins pouvoirs au chef de l'Etat. Des conclusions rejetées par l'opposition.

tations pétrolières et énergétiques mondiales énoncées par les Nations unies notamment à travers l'initiative Energie durable pour tous, l'Union africaine à travers la vision minière africaine, le NEPAD, la Banque africaine de développement, le Conseil mondial de l'énergie, le Conseil mondial du pétrole et d'autres partenaires institutionnels. Ce projet de réforme avait été adopté à Luanda (Angola)

Afrique du Sud

Le procès de Jacob Zuma reporté

L'ex-président sud-africain comparait, vendredi 6 avril dernier, devant un tribunal de Durban pour répondre d'accusations de corruption, fraude et blanchiment d'argent. Une première comparution dans une vieille affaire de vente d'armes qui remonte aux années 90. A cela s'ajoute l'accusation de celui-ci d'avoir touché des pots-de-vin du groupe français Thalès, à la fin de l'année sus-indiquée. Mais à peine l'audience commencée, le procès a été reporté au 8 juin prochain. L'audience a duré à peine douze minutes.



Jacob Zuma pendant l'audience

A l'époque, Jacob Zuma était vice-président du pays. L'Afrique du Sud souhaitait moderniser son armée. Plusieurs groupes étaient en lice, dont le Français Thalès. Jacob Zuma aurait perçu l'équivalent de 280 000 euros de ce groupe français, en échange de son soutien lors de la sélection de l'entreprise fournisseuse. Andrew Feinstein alors député du parti au pouvoir, le Congrès national africain ANC faisait partie d'une commission parlementaire qui enquêtait sur ces accusations. Il est d'ailleurs appelé à témoigner lors de ce

procès et pour lui, les preuves sont indiscutables. En 2005, Shabir Sheikh a été reconnu coupable et condamné à 15 ans de prison. Zuma a déjà été inquiété dans cette affaire, mais en 2009, les chefs d'accusation avaient été abandonnés pour vice de procédure juste avant son élection à la présidence. Depuis, l'opposition se bat pour obtenir la réouverture du dossier. C'est chose faite d'autant plus que Zuma n'est plus chef de l'Etat. Il a démissionné, il y a deux mois, sous la pression de son parti. Ce vendredi-là, Jacob Zuma comparait aux co-

tés d'un représentant de Thalès, qui est coaccusé. Dès le début, ses avocats ont fait savoir qu'ils faisaient appel de la décision du procureur général de rétablir les charges. C'est donc parti pour une nouvelle procédure judiciaire qui risque de durer des mois, des années, avant qu'il n'y ait réellement un procès. Le nouveau rendez-vous judiciaire est donc prévu pour le 8 juin. En attendant, les soutiens de Jacob Zuma environ 2000, ne désarment pas.

M.M.M.

Ouverture de la session pastorale annuelle des évêques du Congo

Rendre compte du fonctionnement régulier des Commissions épiscopales

Les évêques du Congo sont en session pastorale annuelle du 9 au 12 avril 2018, dans la salle de réunion de la Commission épiscopale de l'éducation catholique (CEEDUC) au Centre interdiocésain des œuvres (CIO), à Brazzaville. Cette session qui fait partie des trois rendez-vous annuels de la Conférence épiscopale du Congo (CEC), permet aux évêques d'écouter et d'échanger avec les responsables des différentes structures de l'Eglise pour leur fonctionnement. Au cours de cette session qui sera marquée par des plénières pendant trois jours, les Commissions épiscopales et autres services relevant de la Conférence épiscopale du Congo (CEC) vont s'exprimer à tour de rôle, pour présenter le rapport du travail réalisé au cours de l'année écoulée, notamment les difficultés qui sont les leurs et projeter les perspectives d'avenir avec quelques pistes de solutions.



Le présidium à l'ouverture de la session pastorale

À la cérémonie d'ouverture, à laquelle ont pris part NN.SS. Bienvenu Manamika Bafouakouahou, Miguel Angel Olaverri, Victor Abagna Mossa, Urbain Ngassongo, Yves Marie Monot, et Jean Gardin, respectivement, évêques de Dolisie, Pointe-Noire, Owando, Gamboma, Ouesso, Impfondo, ainsi que l'archevêque de Brazzaville, Mgr Anatole Milandou et Mgr Francisco Escalante Molina, nonce apostolique au Congo et au Gabon, accompagné du secrétaire de la nonciature apostolique, les recteurs des deux Grands séminaires (théologat et philosophat), les délégués des bureaux nationaux des mouvements d'apostolat, trois allocutions ont été prononcées. Le secrétaire général de la CEC, l'abbé Brice Armand Ibombo, a donné le sens de cette rencontre, tout en invitant les participants à faire preuve de maturité spirituelle



Une vue de l'assistance

pour que les Commissions épiscopales soient de véritables entités de l'Eglise où se prennent des décisions salvatrices pour le bon fonctionnement des mouvements d'apostolat. « Considérée comme la plénière des Commissions, la session pastorale est centrée sur

deux mots essentiels, à savoir: le partage et l'écoute. Le partage sur la vie et le fonctionnement des différentes Commissions, et au retour l'écoute attentive de ce qui est dit et partagé, sans oublier l'échange fructueux qui jaillit de ce partage. En dépit de quelques

manquements et difficultés liés, sans doute, à notre réalité locale, car et souvent certaines commissions travaillent dans des conditions difficiles et sans budget de fonctionnement. En dehors de nos réunions mensuelles qui se font régulièrement, quelques initiatives prises ont été réalisées. Nous pensons aux recollections de l'Avent et de Carême, à l'excursion du début d'année à Djiri. Avant de signifier les attentes qui restent les mêmes et que l'espoir y demeure, il a félicité les participants pour leurs présences remarquables. Le président du Conseil national pour l'apostolat des laïcs (C.n.a.l.c), Firmin Bonzangabato a souligné que cette session s'ouvre à un moment où la vie de notre pays est marquée par la fin de la crise sécuritaire qui avait sévi dans le département du Pool. «C'est une chose que

nous apprécions positivement et souhaitons irréversible en tant patriotes d'abord, et ensuite en tant que Peuple de Dieu, en ce qu'il va permettre à la vie de l'Eglise dans le diocèse de Kinkala de reprendre son cours normal sur toute l'étendue du territoire. Notre session se tient également à un moment où les professionnels du développement s'accordent à indiquer la diversification économique et le recours à l'agriculture comme leviers pouvant permettre de juguler la crise économique et financière que traverse notre pays. Que cette session soit véritablement un lieu d'échange qui permettra aux commissions de bien exercer leurs missions pastorales». Ouvrant les travaux, Mgr Daniel Mizonzo, évêque de Nkayi, président de la Conférence épiscopale du Congo, a rappelé que les Commissions épiscopales ont

pour mission d'aider les évêques dans les différents domaines et secteurs de la vie de l'Eglise. Comme dans l'Eglise, la mission se reçoit et ne se donne pas, elles ont aussi, le devoir de nous rendre compte de ce qui a été fait, ce qui se fait et ce qui se fera. Les fins de cette session pastorale et les échanges qui s'y feront sont, pour informer les évêques sur la vie et activités pastorales, liturgiques, spirituelles, socio-économiques en charité, de chacune des commissions épiscopales. « Certes, il est vrai que vous travaillez dans des conditions difficiles, le plus grand nombre comme volontaires et donc sans aucune rémunération, mais cela ne devrait constituer un obstacle, car c'est l'esprit de service, de générosité, de solidarité, de gratuité, d'abnégation, bref de charité pastorale», a renchéri le président de la CEC. Les travaux se poursuivent normalement mardi, mercredi, jeudi, par des exposés et communications des différentes structures, selon le programme établi par le secrétariat général de la Conférence épiscopale du Congo.

Pascal BIOZI KIMINOU

NECROLOGIE

Monseigneur Urbain NGASSONGO et le diocèse de Gamboma informent les Evêques du Congo et le Peuple de Dieu du décès de l'Abbé Cyrien MAFUTA MINGI, Prêtre du diocèse de Gamboma en mission pastorale en France dans le diocèse de Beauvais, décès survenu le dimanche 8 avril 2018 à Amiens (France). L'inhumation aura lieu le samedi 14 avril 2018 à Beauvais. Tout en confiant l'âme de l'illustre disparu à la miséricorde divine, veuillez porter le diocèse de Gamboma dans vos humbles prières.

Fait à Brazzaville, le 9 avril 2018

Mgr Urbain NGASSONGO
Evêque de Gamboma

Poème

Sur les pas de Jésus en Afrique

Ils sont arrivés, les Missionnaires chrétiens
Nous apprendre que Jésus est descendu sur terre
Nous apporter le salut
Nous réconcilier avec notre Père Céleste
Nous avons pris connaissance de la Bible
Ainsi commence sur nos terres la démarche de l'Eglise
Et débute pour nous notre démarche de foi
Loin de la terre Sainte. Sans lieux Saints
Initiation biblique dans notre réalité africaine
C'est vraiment le chemin vers l'invisible
Recherche de la puissance illimitée
Qui doit améliorer nos relations humaines avec l'Europe et l'Amérique
Nées sous la forme d'esclavage de nos Ancêtres
Les Occidentaux chrétiens ont conçu la traite négrière
Une punition de Dieu à subir?
Avions-nous une Ame à défendre?
Nous ne connaissons pas le Dieu chrétien
Nous ne méritons donc pas un meilleur sort
L'Amérique est ainsi née avec nos larmes
Advint la colonisation de nos terres
On nous façonne une Ame chrétienne
On nous apprend à rester à notre place
Etre pauvre, car il est difficile à ceux qui se confient dans les richesses
D'entrer dans le Royaume de Dieu (Mc 10,23)
Se faire petit. Le Royaume de Dieu est pour ceux qui ressemblent aux enfants (Mc10)
La découverte de l'Evangile est paradoxale
Travaillez, vous aurez l'éternité pour vous reposer, dit Mgr Carrie
Et l'Occident se développe avec notre sueur

Avènement des Indépendances
Le mystère chrétien semble assimilé
Comme Pierre: nous avons tout quitté, nous l'avons suivi (Mc 10,28)
Le Noir espère en un monde plus humain à venir
Plusieurs des premiers seront les derniers
Et plusieurs des derniers seront les premiers (Mc 10, 31)
Mais comme la Terre promise, Israël, les fléaux persistent
Sommes-nous sous le figuier maudit? (Mc11, 12)
Guerre tribale absurde
Sous-développement économique chronique
C'est le délire hystérique
Des enfants flottants et emportés à tout vent de doctrine
Par la tromperie des hommes
Par leur ruse dans les moyens de séduction (Eph 4, 14)
Et le Christ nous rassure: Ne soyez pas inconsidérés
Mais comprenez quelle est la volonté du Seigneur (Eph 5, 17)
Parole biblique: renouvellement constant de l'homme
Nègre, dote-toi des armes spirituelles (Eph 6, 10-18)
Pour recevoir la manne cachée, le caillou blanc (Ap 2, 17)
Ceci pour le respect mutuel des uns et des autres sur la Terre entière
Et l'humanisation de nos relations devinées diplomatiquement commerciales
Car le monde est un gigantesque supermarché.

Clotaire DINGA KIBANGOU
(Pointe-Noire)

OFIS IS IT & SERVICES **INGÉNIERIE & MATÉRIEL INFORMATIQUE**

Quantités limitées

OFFRE SPÉCIALE

DELL

| | |
|--|--|
| <p>DELL E514dw</p> <ul style="list-style-type: none"> Imprimante - multifonction - monochrome Format : A4 Résolution : 2400 x 600 ppp Interface : USB 2.0, LAN, Wi-Fi Vitesse d'impression : 19 ppm <p>192 000 FCFA 130 000 FCFA</p> <p>Réf.19020405</p> | <p>DELL B5465dnf</p> <ul style="list-style-type: none"> Imprimante - multifonction - monochrome Format : A4 Résolution : 1200 x 1200 ppp Interface : USB 2.0, LAN, hôte USB Vitesse d'impression : 70 ppm <p>739 000 FCFA 290 000 FCFA</p> <p>Réf.19020406</p> |
| <p>DELL 2150cn</p> <ul style="list-style-type: none"> Imprimante laser couleur Formats : A4 Résolution : 600 x 600 ppp Interface : USB 2.0, port Ethernet Vitesse d'impression : 23 ppm <p>415 000 FCFA 300 000 FCFA</p> <p>Réf.19020348</p> | <p>DELL B2360dn</p> <ul style="list-style-type: none"> Imprimante laser monochrome Formats : A4 Résolution : 600 x 600 ppp Interface : USB 2.0, Gigabit LAN Vitesse d'impression : 40 ppm <p>312 500 FCFA 100 000 FCFA</p> <p>Réf.19020150</p> |
| <p>DELL B1260</p> <ul style="list-style-type: none"> Imprimante laser monochrome Format : A4 Résolution : 1200 x 1200 ppp Interface : USB 2.0, Ethernet Vitesse d'impression : 28 ppm <p>173 500 FCFA 100 000 FCFA</p> <p>Réf.19020267</p> | |

Une marque **OFIS** www.ofis-ois.com (+242) 06 600 0000 info@ofis-ois.com

Un Dimanche en paroisse

Sainte-Bernadette de Casis (Nkombo)
(Archidiocèse de Brazzaville)

«Comme annoncé, Jésus était au milieu d'eux»

La messe de 7h du dimanche 8 avril 2018, deuxième dimanche de Pâques, dimanche de la Divine Miséricorde, a été célébrée par l'abbé Christophe Maboungou, préfet des études au séminaire Saint Jean de Kinsoundi, et animée par la chorale Sacré-Cœur. Tandis que celle de 9h30, célébrée par l'abbé Destin Mouene Nzorombé, vicaire paroissial, qui s'est fait aider par l'abbé Pensé Exaucer Malanda, stagiaire, ainsi que de deux séminaristes, a été animée par la chorale Les Anges du ciel et a eu pour point de mire, le baptême de trois bébés (Daniel, Divine Victoire, Kajetan Parfait) et



Le Peuple de Dieu participant à la messe

l'anniversaire de l'Archiconfrérie de la Divine Miséricorde. Le maître-mot utilisé par l'abbé Destin Mouene Nzorombé au cours de son homélie, a été celui de l'envoi en mission, lequel a dominé la substance

de l'évangile de ce deuxième dimanche de Pâques qui stipulait: Jésus vint, et il était au milieu d'eux (Jean 20, 19-31). Car heureux ceux qui croient sans avoir vu. «Le doute de Thomas est méthodique, c'est-à-dire, il

veut voir clair. Cependant, cinq mots clés dominent cet évangile: mission, pardon, unité, partage, foi. La mission, c'est vivre et être témoin de la Miséricorde de Dieu. Les disciples de Jésus sont devenus des missionnaires, des envoyés, des collaborateurs. Le pardon nous ramène à la Miséricorde de Dieu. La première salutation de Jésus a pour but d'effacer les péchés de ses disciples qui l'on abandonné et renié pendant la passion. La deuxième salutation est un signe de paix. L'unité des peuples à l'image des premières communautés chrétiennes qui vivaient dans l'unité et avaient un esprit de partage. Si nous aimons Dieu, aimons aussi nos frères. Le partage est un signe de miséricorde. La foi, nous invite à croire en la résurrection de Jésus».

Abbé André Nsakala, administrateur paroissial

La charité, la communion spirituelle et la formation: centre de la pastorale paroissiale

*M. l'abbé, pouvez-vous nous parler de la vie pastorale de votre paroisse?

**La paroisse Sainte Bernadette est une jeune communauté âgée de cinq ans et qui compte dix-sept mouvements d'apostolat (enfants, grands jeunes, adultes). Pastoralement, elle se cherche pour être un témoignage du Christ parmi les peuples et rendre visible l'Eglise dans notre zone pastorale. A cet effet, notre pastorale s'articule autour de trois piliers: «La charité qui s'exprime par les visites des malades dans le quartier que nous organisons chaque vendredi ensemble avec le service de la Caritas, sous la conduite de la Légion de Marie», «La communion spirituelle ou liturgique, c'est en elle que nous réalisons notre vocation en faisant de la paroisse un signe de la présence de Dieu dans notre zone pastorale, à travers les célébrations eucharistiques, les sacrements tels que le baptême à l'instar de celui que nous avons administré à quelques adultes dans la nuit pascale», «La formation humaine s'exprime à travers les recollections pendant les temps forts de l'année liturgique, les conférences-débats, ainsi que le catéchisme, afin de vivre et d'expérimenter la catholicité».



*Quel est le projet le plus important qui vous tient à cœur et que vous aimeriez réaliser dans votre paroisse?

**Parmi les projets à réaliser, il y a la construction de l'église comme bâtiment et l'Eglise comme Peuple de Dieu. Comme édifice, nous nous sommes donnés un défi, celui de célébrer les dix ans de notre paroisse en 2023 dans cette maison de Dieu que nous comptons achevée grâce au dynamisme de nos paroissiens et aussi, à la bonne volonté des bienfaiteurs. Nous comptons relever ce défi pour ne plus être exposé à diverses intempéries. Comme Peuple de Dieu, nous voulons éradiquer les tendances d'origines nées des Communautés ecclésiales de base (CEB), car notre paroisse est le fruit de la fusion de deux communautés de quartier à savoir: Sainte Blandine et Sainte Vierge Marie. La paroisse se construit, non seulement par l'enseignement et l'exemple de son curé, mais également, et pour une part essentielle par le travail accompli en commun.

*Dans ses homélies, Mgr l'archevêque ne cesse d'attirer l'attention des chrétiens sur les déviances. Comment abordez-vous ce défi?

**Les déviances sont aujourd'hui dans la société congolaise comme un caillou dans la chaussure. Si notre père archevêque, Mgr Anatole Milandou insiste dans ses multiples homélies, c'est pour attirer l'attention des chrétiens sur ce phénomène qui prend de plus en plus de l'ampleur, parce qu'il veut promouvoir par la parole et l'exemple les valeurs positives de la vie et combattre les antivaleurs. C'est le combat permanent que tout éducateur digne de ce nom est appelé à mener s'il veut un jour voir poindre les fruits d'une éducation stable et solide. C'est dans cette perspective que moi prêtre, je suis invité aujourd'hui à apporter ma contribution en orientant la réflexion vers la promotion des valeurs positives censées servir de points de repères dans une société qui a subi des années durant, le choc de plusieurs conflits. Pour terminer, je remercie la Semaine Africaine pour avoir pensé à notre paroisse. Dans la zone du lycée Thomas Sankara, il n'y a aucun point de vente du journal La Semaine Africaine et notre souhait serait que l'on puisse l'ouvrir à la paroisse, à l'instar de Notre-Dame des Victoires de Ouenzé. Ceci inciterait nos paroissiens à la lecture de leur propre journal.

L'expérience des communautés ecclésiales de base a donné naissance à une paroisse

C'était en 1994 que le père Jacques Dehais, alors curé de la paroisse Saint Jean-Baptiste de Talangaï eut l'idée d'installer une communauté de quartier au n°18 de la rue Obondjo, afin de marquer une présence catholique dans la zone du lycée Thomas Sankara, dans le 9^e arrondissement Djiri de la ville capitale. Cette communauté ecclésiale de base fut débaptisée «Sainte Blandine», un nom qui tire son origine de la catéchiste Blandine qui avait cédé sa concession pour installer un poste de catéchisme et pour célébrer les messes dominicales, afin de permettre aux chrétiens de la localité de ne pas parcourir de longues distances. Mais pour la gestion et l'animation de cette communauté placée sous la juridiction de la paroisse Saint Jean-Baptiste de Talangaï, le père Jacques Dehais avait confié la responsabilité à deux laïcs très engagés: Jean-Jacques Mamona habitant la zone de Casis et Ignace Mbou habitant le secteur du lycée Thomas Sankara. Chemin faisant, la communauté s'est enracinée et a pris corps avec la présence de nombreux fidèles qui y fréquentaient. Le 17 décembre 1995 fut célébré au sein de cette même communauté le premier sacrement de mariage entre M. Ignace Mbou et Mlle Marie Nkoi. Aussi, le sacrement de baptême conféré à deux bébés le 25 décembre de la même année. La communauté a connu un grand essor géographique et un épanouissement humain, d'où sa délocalisation sur la rue Linengué, dans la parcelle de Mme Catherine Ngala qui avait un grand espace. Vu l'engouement des fidèles qui fréquentaient cette communauté, certains étaient obligés d'aller sur la rue Ingouna chez M. Jean Jacques Mamona pour ériger un autre endroit de prière qui sera dénommé «Sainte Vierge Marie». Toujours dans cet élan pastoral, au cours de l'année 1998 une nouvelle communauté prend corps dans la zone pastorale de Saint Louis Marie Grignon de Montfort de Mikalou, (annexe de la paroisse Sainte Rita de Moukondo) avec pour curé le père Stanislas Maweni. Cette nouvelle communauté ne



Une vue intérieure de l'église en chantier

fera pas long feu puisque contraint de se fusionner avec Sainte Vierge Marie qui était déjà opérationnelle et placée sous la juridiction des pères Marianistes de la paroisse Sainte Rita de Moukondo, contrairement à Sainte Blandine dirigée par les pères spiritains de Talangaï. Une grotte mariale sera construite dans cette même communauté dont la bénédiction eut lieu le 15 août 1999, par le père Stanislas Maweni. La communauté Sainte Vierge Marie a commémoré le 17 août 2008, ses dix ans d'existence au cours de la messe célébrée par l'abbé Léonard Milongo, vicaire général de Brazzaville. Pour mener à bien les activités pastorales au sein de ces deux communautés (Sainte Blandine et Sainte Vierge Marie), les équipes presbytérales décident courant de l'année 2009 de rassembler les chrétiens et les sensibiliser sur la collecte des fonds à réaliser et qui permettra l'achat d'un terrain dans le but de construire une église. L'acte de fusion s'est matérialisé en 2010 par l'achat de deux terrains jumelés d'environ 800 m², dont le fruit des sommes collectées était l'œuvre des chrétiens des deux communautés, appuyés par ceux de Saint Jean-Baptiste et Saint Louis Marie Grignon de Montfort. Maintenant que les chrétiens peuvent se retrouver à un endroit idéal, et pour plus de vitalité dans son organisation, les abbés Merlin Babakila, André Nsakala, Rhod Sakani Yiseno (respectivement, curé, vicaire et coopérateur de Saint Louis Marie Grignon de Montfort), ainsi que Paul Babindamana et Brel Loubayi (respectivement, curé et vicaire de Saint Jean-Baptiste de Talangaï) procède le 5 novembre

2012 à la mise en place des Conseils pastoraux paroissiaux Marie qui était déjà opérationnelle et placée sous la juridiction des pères Marianistes de la paroisse Sainte Rita de Moukondo, contrairement à Sainte Blandine dirigée par les pères spiritains de Talangaï. Une grotte mariale sera construite dans cette même communauté dont la bénédiction eut lieu le 15 août 1999, par le père Stanislas Maweni. La communauté Sainte Vierge Marie a commémoré le 17 août 2008, ses dix ans d'existence au cours de la messe célébrée par l'abbé Léonard Milongo, vicaire général de Brazzaville. Pour mener à bien les activités pastorales au sein de ces deux communautés (Sainte Blandine et Sainte Vierge Marie), les équipes presbytérales décident courant de l'année 2009 de rassembler les chrétiens et les sensibiliser sur la collecte des fonds à réaliser et qui permettra l'achat d'un terrain dans le but de construire une église. L'acte de fusion s'est matérialisé en 2010 par l'achat de deux terrains jumelés d'environ 800 m², dont le fruit des sommes collectées était l'œuvre des chrétiens des deux communautés, appuyés par ceux de Saint Jean-Baptiste et Saint Louis Marie Grignon de Montfort. Maintenant que les chrétiens peuvent se retrouver à un endroit idéal, et pour plus de vitalité dans son organisation, les abbés Merlin Babakila, André Nsakala, Rhod Sakani Yiseno (respectivement, curé, vicaire et coopérateur de Saint Louis Marie Grignon de Montfort), ainsi que Paul Babindamana et Brel Loubayi (respectivement, curé et vicaire de Saint Jean-Baptiste de Talangaï) procède le 5 novembre

deux procédent à la dissolution des deux Conseils pastoraux paroissiaux existants. Mais après une année seulement de service pastoral, les abbés Parfait Diadanga et Hybride Nkounkou quittent la paroisse pour laisser la place à la nouvelle équipe presbytérale, composée de l'abbé André Nsakala, administrateur paroissial et le père Begnito Mackaya, vicaire. A signaler que c'est le dimanche 11 février 2018 que la paroisse Sainte Bernadette de Casis a commémoré le 5^e anniversaire de son existence. C'était au cours de l'unique messe célébrée par Mgr Urbain Ngassongo, évêque de Gamboma et concélébrée par une dizaine de prêtres. L'actuelle équipe presbytérale est composée des abbés André Nsakala, administrateur paroissial, Destin Mouene Nzorombe, vicaire et Pensé Exaucer Malanda, stagiaire. Avec un nouveau Conseil pastoral paroissial mis en place, dont la vice-présidence est assurée par M. Ignace Mbou.

Ignace Mbou, vice-président du Conseil pastoral paroissial

«Notre grand souci, c'est l'érection de l'église»

*Depuis quand êtes-vous au Conseil pastoral paroissial et quelles sont vos ambitions?

**Je suis au Conseil pastoral paroissial en qualité de vice-président depuis 2017 grâce à l'actuelle équipe presbytérale.

*Parlez-nous de l'organigramme de votre paroisse

**La paroisse est administrée par un Conseil pastoral de six membres. Nous avons neuf catéchistes répartis sur sept postes, dont cinq pour les écoliers et deux pour les adultes, le tout focalisé à la paroisse les mardis et samedis. Cinq commissions ou services (liturgie, catéchèse, C.p.p.e.j, placiers, ministres extraordinaires de communion). Dix-sept mouvements d'apostolat enfants, jeunes et adultes qui sont: Légion de Marie, Divine Miséricorde, Archiconfrérie du Saint-Esprit, Notre-Dame du Perpétuel Secours (La Supplique), Archiconfrérie Saint Michel, Renouveau charismatique,



est en plein chantier et cela n'empêche pas à notre communauté qui est très vivante, active et enthousiaste de se rassembler. Nous comptons beaucoup sur nos propres efforts, avant de s'ouvrir aux partenaires ou aux bienfaiteurs pour l'achèvement de cet édifice.

L'auteur



Pascal BIOZI KIMINOU
Journaliste de La Semaine Africaine

Ecobank Transnational Incorporated

30^{ème} Assemblée Générale Ordinaire

Avis de Convocation

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués à la trentième Assemblée Générale Ordinaire de la Société Ecobank Transnational Incorporated, le mardi 24 avril 2018 à 10h30, à la Salle de Conférence du Centre Panafricain Ecobank, 2365, Boulevard du Mono, Lomé, Togo, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Approbation des Comptes
2. Affectation du Résultat
3. Renouvellement des Mandats d'Administrateurs
4. Ratification de la Cooptation d'Administrateurs
5. Renouvellement du Mandat des Commissaires aux Comptes

Tout actionnaire peut assister personnellement à cette Assemblée ou s'y faire représenter.

La documentation relative à l'Assemblée Générale est disponible pour consultation au Siège de la Société à l'adresse ci-dessus et sur le site Internet de la Société (www.ecobank.com), à partir de la date du présent avis. Les actionnaires souhaitant recevoir la version électronique du rapport annuel 2017 devront envoyer une demande à AGM@ecobank.com

Lomé, le 21 mars 2018
Pour le Conseil d'Administration et P.O.,



Madibinet Cisse
Secrétaire Général

ecobank.com



Ecobank
La Banque Panafricaine

Conseil mondial de l'Eau (WWC)

Un guide pour aider les villes à contribuer concrètement aux questions liées à l'eau

La manière dont les villes se prépareront pour l'avenir était la question que traitait la Conférence internationale des pouvoirs locaux et régionaux de l'eau. La conférence, qui s'est tenue du 21 au 22 mars au cours du 8^e Forum mondial de l'eau à Brasilia, a réuni des centaines de gouvernements locaux et régionaux pour partager leur expérience, leurs réalisations et leurs solutions en matière d'eau. La conférence a souligné l'importance de la gestion durable de l'eau pour ouvrir la voie vers la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) d'ici à 2030.

Ainsi, un guide du Conseil mondial de l'eau, "Commencer avec l'eau: Mettre l'eau à l'ordre du jour des actions locales pour soutenir le changement global", s'efforce de soutenir les organismes gouvernementaux et d'encourager les questions liées à l'eau à être une priorité. La coopération sur l'amélioration des services d'eau et d'assainissement et la gouvernance à plusieurs niveaux sur l'eau est essentielle pour sécuriser l'eau et maintenir un nouvel avenir urbain. Compte tenu de la nécessité d'une action immédiate sur les questions liées à l'eau pour réduire les crises hydriques généralisées, le Conseil mondial de l'eau a publié un guide intitulé: «Commencer avec l'eau: mettre l'eau à l'ordre du jour». Ce guide vise à fournir des

stratégies et un soutien pour aider les villes à apporter des contributions concrètes aux programmes mondiaux. Présenté comme un ensemble de huit recommandations, qui détaillent la gestion de l'eau, la décentralisation des finances et la planification des risques urbains, en plus d'incorporer des exemples concrets du monde entier, le premier guide du genre a été lancé pendant la Conférence internationale des autorités locales et régionales pour l'eau. «Si nous respectons la communauté locale et le gouvernement local et leur apprenons à assumer leurs responsabilités, ils comprendront que la prospérité doit commencer par l'amour, l'affection et le respect. J'ai appris en travaillant avec ma communauté que le changement devient possible. Je peux



Mettre l'eau à l'ordre du jour des actions locales pour créer le bonheur, la paix et la prospérité.

dire aujourd'hui qu'il y a une migration inverse, des millions de personnes retournent dans les zones rurales, retournent à l'agriculture et profitent de la vie avec bonheur. Je ne sais pas quel impact j'ai eu sur le PIB local, mais je sais quel a été l'impact sur le bonheur de ma communauté. L'eau crée le bonheur, la paix et la prospérité dans une communauté. Mais pour cela, l'eau doit être traitée avec amour, affection et respect», a expliqué Rajendra Singh, lauréat du Stockholm Water Prize. Promouvoir le rôle vital de l'eau dans le bien-être et la survie de nos communautés est primordial. Susciter des discussions

et fournir des guides jouent un rôle essentiel en plaçant l'eau au sommet des priorités et en améliorant la sécurité mondiale de l'eau. Créé en 1996, le Conseil Mondial de l'Eau (WWC, World Water Council en anglais) est une plate-forme internationale multipartite, fondatrice et co-organisatrice du Forum Mondial de l'Eau. Sa mission est d'impulser des actions sur les problématiques relatives à l'eau à tous les niveaux, y compris au plus haut niveau décisionnel, en encourageant le débat et en contestant la pensée conventionnelle.

Viclaire MALONGA

Fin du mois de la femme à Pointe-Noire

Bannir les traditions empêchant les femmes d'occuper ou d'acquérir des terres

Le mois de mars, consacré mois de la femme au niveau international, a connu plusieurs activités à Pointe-Noire et au Kouilou, sous l'égide du ministère de la Promotion et de l'intégration de la femme au développement.

Ainsi, au-delà de l'éternelle et non moins spectaculaire parade du défilé du 8 mars en présence de l'épouse du chef de l'Etat, on retiendra entre autres, la session de formation au centre rural de Hinda, la conférence des femmes élues sur les changements climatiques, la remise de kits agricoles et de coiffure aux groupements coopératifs de Loango et de Pointe-Noire auxquels il faut ajouter, sur le plan culturel, le focus sur le Tchikoumbi, organisé par les sages du Kouilou, et qui a permis aux invités de Mme Inès Bertille



Inès Bertille Ingani

Ingani, la ministre de la Femme, les diplomates notamment, d'avoir une idée sur la préparation des filles au mariage coutumier dans la région côtière du Congo. En clôture de toutes ces activités ayant marqué le mois de la femme au Kouilou, Mme Inès Nefer Bertille Ingani a fait une communication aux femmes de Pointe-Noire le 31 mars 2018, dans un hôtel de la place. Une occasion pour les remercier de leur implication dans l'organisation et la réussite de toutes les activités. La ministre Ingani s'est particulièrement focalisé sur le défi du développement économique, en mettant "un accent particulier sur le domaine agricole, sans lequel nous ne pourrions atteindre l'autosuffisance alimentaire des produits de base et pour lequel le Gouvernement consent des efforts louables." Entendu que la femme occupe une place prépondérante dans le domaine de l'agriculture au Congo. Elle a rappelé, à propos, le projet de loi adopté par le Conseil des ministres le 28 février 2008, fixant les règles d'occupation et d'acquisition des terres et terrains, avec entre autres mesures, la prohibition des coutumes et traditions qui tendent à empêcher l'accès à la terre, ou de restreindre les droits des femmes d'occuper ou d'acquérir des terres et de succéder à leurs conjoints...C'est une mesure encourageante pour les femmes surtout rurales, confrontées souvent au problème d'accès à la terre, a conclu la ministre de la Femme.

Paul TCHOMVO

Etude de Me Chimène Prisca Nina PONGUI
Notaire
Sise à Brazzaville (République du Congo)
Rez-de-chaussée Immeuble Patte d'Oie (SOPRIM)
Case J-490/M (en face de l'E.N.A.M.)
B.P.: 14745 - Tél.: (242) 06 662 43 35/05 516 70 79

GLOBAL AUDIT & CONSEIL

Société A Responsabilité Limitée
Au capital de 1 500 000 Francs CFA
Siège social: 1469, rue Noubie, Plateau des 15 ans
Brazzaville (République du Congo)
RCCM: CG/BZV/15 B 5866

EXTENSION DE L'OBJET SOCIAL

Suivant Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société «GLOBAL AUDIT & CONSEIL», Société A Responsabilité Limitée au capital de un million cinq cent mille (1 500 000) Francs CFA dont le siège social à Brazzaville (République du Congo), 1469, rue Noubie, Plateau des 15 ans, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville sous le numéro RCCM:CG/BZV/15 B 5866, tenue en date à Brazzaville du 27 mars 2018, déposé au rang des minutes de Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire à Brazzaville (Congo), le 28 mars 2018, enregistré à la recette des Impôts de Ouenzé, le 29 mars de la même année, sous le Folio 058/4, numéro 209, les associés ont pris les décisions suivantes:
-Extension de l'objet social, aux

activités ci-après:
• L'exercice de la profession d'Expert-Comptable Agréé;
• L'exercice de la fonction de Commissaire aux comptes,
-Modification corrélative de l'article 2 des statuts;
-Pouvoirs.

Dépôt légal des actes a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Brazzaville, le 29 mars 2018, enregistré sous le numéro 18 DA 216.

Mention modificative des présentes a été portée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro M2/18- 591.

Pour avis et mention,
Maître Chimène Prisca Nina PONGUI,
Notaire.

Justice

Des présumés délinquants fauniques à la barre à Owando et Dolisie

Il s'ouvre les 11 et 12 avril 2018, dans les Cours d'appel d'Owando (département de la Cuvette), et de Dolisie, (département du Niari), des audiences liées à la criminalité faunique. Celles-ci infirmeront ou confirmeront les jugements rendus en 1ère Instance par les tribunaux correctionnels de ces deux villes concernant les affaires Konga, Goma Lunghanu et Gotrand Likibi.

A noter que directions départementales de la Cuvette et du Niari, services de la Gendarmerie nationale et Projet d'appui à l'application de la loi sur la Faune sauvage (PALF) ont coopéré pour parvenir à

A Owando, le 11 avril, la Cour d'Appel instruira l'affaire Daniel Konga, Jacques Konga et Léandre Ngassay, arrêtés le 14 septembre 2017, pour détention et circulation illégales; tentative de commercialisation de six pointes d'ivoire. Les Konga (père et fils) seraient des fournisseurs des produits fauniques et Léandre Ngassay, un commerçant sillonnant le pays du Nord au Sud à la recherche des pointes d'ivoire qu'il achèterait auprès des braconniers et revendrait à sa clientèle.

A la Cour d'Appel de Dolisie, s'ouvriront le 12 avril deux procès. Le premier concerne deux individus de nationalité congolaise, poursuivis pour détention, transit, circulation et tentative de commercialisation de 21 morceaux d'ivoire, soit huit pointes d'ivoire représentant environ cinq éléphants tués. Arrêtés en flagrant délit à Dolisie, le 29 août 2017, Goma Lunghanu et Bernes Mavougou sont deux grands trafiquants d'ivoire s'approvisionnant en produits fauniques au Gabon. L'un serait



Une vue des présumés trafiquants

le fournisseur et l'autre, le chauffeur assurant le transport d'ivoires du district de Banda à Dolisie.

Le second est inhérent à l'abattage d'une espèce animale intégralement protégée, la Panthère; à la détention et circulation illégales; à la tentative de commercialisation des trophées de cette espèce, à savoir deux peaux de panthère. Les prévenus répondant de ces actes sont: Luther Gotrand Likibi, Cédric Nzaou, Jeanne Moussonda et Prince Kombo Bakala. Ces indélébiles encourent des peines allant jusqu'à cinq ans d'emprisonnement ferme, selon les textes en vigueur réglementant la faune.

ce résultat. Un coup de filet révélateur d'un mal profond qui menace l'existence des pachydermes en République du Congo.

Pour mémoire, la loi du 28 novembre 2008 sur la faune et les aires protégées dispose en son article 27 que l'importation, l'exportation, la détention et le transit sur le territoire national des espèces intégralement protégées, tout comme leurs trophées sont strictement interdits; sauf dérogation spéciale de l'administration des eaux et forêts, pour les besoins de la recherche scientifique.

V.M.

Exposition photos au Centre culturel russe de Brazzaville

Lebon Chansard Ziavoula «Zed» a pris ses quartiers

Décoré en septembre 2017 par le Président Denis Sassou-Nguesso et mention spéciale du jury aux 8es jeux de la Francophonie, à Abidjan, en Côte d'Ivoire la même année, le photographe congolais Lebon Chansard Ziavoula «Zed» a pris ses quartiers au Centre culturel russe (CCR) de Brazzaville. A la faveur d'une exposition-vente qu'il y tient et dont le vernissage a eu lieu vendredi 6 avril dernier. En présence du directeur du CCR, Sergey Belyaev, et du représentant de l'Ordre de Malte, M. Alex.

Intitulée «Couleurs de Brazza», l'exposition de celui qui fait partie du collectif de photographes «Génération Elili» compte 15 chefs-d'œuvre de dimension 30x45cm dont l'unité revient à 150 000 F. CFA. Parmi ces œuvres figurent celle de trois grands noms de la chanson des deux rives du fleuve Congo: Roga Roga, Papa Wemba et Koffi Olomidé. Mais aussi celle qui met en exergue le célèbre artiste-comédien kinois Vue de loin.

«C'est une exposition qui est très spéciale, de mon point de vue, parce que composée de photographies prises ici même au pays. C'est quelque chose d'original, de spécifique pour le Congo, particulièrement Brazzaville de voir les images sur plusieurs immeubles, magasins, et autres maisons de commerce qui attirent l'attention, parce que ce sont des œuvres très talentueuses, faites avec beaucoup de talent; c'est la fusion entre l'imaginaire et le réel», a commenté Sergey

Belyaev. Pourquoi «Couleurs de Brazza»? «Il était question, pour moi, de montrer une autre facette de la ville, mais à travers ses enseignes. Le travail est parti d'un constat, c'est que la plupart de ces enseignes-là représentent des grandes stars. Je me suis posé la question pourquoi devant les salons de coiffure, buvettes, et autres boutiques, on doit retrouver la tête d'Eto'o ou de Drogba. Donc, je me suis posé des questions, au regard de cette publicité que les propriétaires des boutiques, restaurants, bars-dancing et autres salons de coiffure font à l'endroit de ces grandes stars, certainement eux-mêmes ne se rendent pas compte de ce qu'ils sont en train de faire leur promotion, je me suis dit, pourquoi pas montrer ce quotidien-là au public, montrer un nouveau regard de la ville. Donc, en ma qualité de photographe, j'ai juste montré ce que les gens ont l'habitude de voir, mais peut-être qu'ils ne



L'artiste expliquant ses œuvres au public



L'assistance

font pas attention», a expliqué l'artiste à l'honneur. Qui a annoncé que le même travail réalisé à Brazzaville se fera dans la capitale sénégalaise, où l'artiste prendra part, en mai prochain, à la Biennale de Dakar. Zed, qui a été à bonne école de ses virtuoses compatriotes

Baudoin Mounda et Lumière Moussala, a en perspective une exposition à Malte. Celle du Centre culturel russe de Brazzaville s'étendra jusqu'au 7 mai, et est ouverte tous les jours, de 10h à 16h, sauf dimanche.

Véran Carrhol YANGA

UNESCO

Ouverture à Brazzaville d'une bibliothèque numérique

Le sous-directeur général de l'Organisation des Nations-Unies pour l'éducation la science et la culture (UNESCO), Firmin Edmond Matoko, a procédé mercredi 4 avril dernier, à l'ouverture officielle de la bibliothèque numérique de cette institution onusienne à Brazzaville. En présence d'Anna E. de Santana Afonso, représentante résidente de l'UNESCO au Congo. Cette bibliothèque virtuelle est destinée aux enseignants et élèves du primaire et du secondaire, selon les responsables de l'UNESCO. «La particularité de cette bibliothèque réside au fait qu'elle concilie deux modes de consultation des contenus de livres: la consultation physique et la consultation numérique», a expliqué Jacques Ndala, le concepteur du projet.



Firmin Edmond Matoko coupant le ruban symbolique

Insistant sur la dernière consultation, il a souligné: «Nous, nous sommes intervenus dans la phase de passage du papier vers le numérique. Avec un outil appelé Bureau Flex, qui permet de ne plus avoir de livres physiques qui peuvent s'abîmer ou dont les pages peuvent être arrachées. Nous plaçons toutes ces pages dans cet outil qui les conserve parfaitement pour consultation, via un terminal digital».

La nouvelle bibliothèque numérique de l'UNESCO Brazzaville n'est autre qu'une collection de documents digitalisés, accessibles à distance. Elle dispose de 500 livres équivalents à 645 000 pages, servant dans les domaines de : l'éducation, la culture, les sciences exactes, les sciences sociales et humaines. Mais également, une collection de livres sur l'histoire générale de l'Afrique. Une collection élaborée par l'UNESCO, pour remédier à l'ignorance sur le passé de l'Afrique.

Marcellin MOUZITA MOUKOUAMOU



REPUBLIQUE DU CONGO
MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET
CELLULE D'EXECUTION DU PROJET D'APPUI AU CLIMAT DES INVESTISSEMENTS ET A LA GOUVERNANCE SECTORIELLE FORET-BOIS (PACIGOF)



AVIS PUBLIC D'APPEL D'OFFRES

N° F002/2018/UCP-PACIGOF

1. Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu un prêt du Fonds Africain de Développement (FAD) du Groupe de la Banque Africaine de Développement, pour financer le coût du Projet d'Appui au Climat des Investissements et la Gouvernance Sectorielle-Forêt/ Bois «(PACIGOF). Il se propose d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du marché relatif à l'acquisition de fournitures et leur installation au siège de l'Agence Congolaise pour la Création des Entreprises. Ex CFE

2. L'Unité de Coordination du Projet sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir et installer des équipements et consommables au profit de l'Agence Congolaise pour la Création des En-

treprises.

3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics, et ouvert à tous les candidats éligibles.

4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse indiquée ci-dessous de lundi à vendredi entre 8 h 30 et 16 H 00.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-après contre un paiement non remboursable de 100.000 FCFA. Le paiement pourra s'effectuer en espèces au siège du projet.

6. Les offres devront être soumises au plus tard le 07 Mai 2018 à 14 heures

précises (heure locale) à l'adresse indiquée ci-dessous. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes le 07 Mai 2018 à 14 heures 30 minutes en présence des représentants des candidats présents à l'adresse ci-après:

Unité de Coordination
du Projet PACIGOF -
05 et 06 Rue LOCKO Isaac,
Tél: (00242) 06 931 00 10,
E-mail: pacigofcongo@gmail.com,
Brazzaville - CONGO

7. Les offres doivent comprendre une garantie d'offre d'un montant de un Million (1.000.000) FCFA. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de soumission.

Fait à Brazzaville le 04 Avril 2018

Le Coordonnateur

Benoît NGAYOU

Office Notarial Maître Jean-Baptiste BOUBOUTOU-BEMBA
Avenue Amilcar Cabral, Immeuble AGC-VIE, Centre-ville Brazzaville
B.P.: 13861/Tél.: 06.665.65.90/E-mail: bouboutouetude@gmail.com
République du Congo

ANNONCE LEGALE

DEMEX

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle/Capital social: 1.000.000 francs CFA
Siège social: 1670, Avenue Matsona Zoulou, Plateau des 15 ans, Brazzaville
(République du Congo)
RCCM CG/BZV/10 B 2070 - République du Congo

ELARGISSEMENT DE L'OBJET SOCIAL

Aux termes d'un procès-verbal des Décisions de l'Associé Unique de la Société dénommée DEMEX, Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle au capital de 1.000.000 de francs CFA, immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville sous le numéro CG/BZV/10 B 2070 du 29 avril 2010, dressé en la forme authentique par Maître Jean-Baptiste BOUBOUTOU-BEMBA, Notaire, en date du 19 mars 2018, enregistré à Brazzaville EDF Plaine, le 19 mars 2018; sous folio 052/5, numéro 0491, elle a été décidée:
- d'ajouter à l'objet social initial l'activité suivante: Transit.
Consécutivement à cette résolution, l'Associé Unique modifie comme suit l'article deux des statuts:
- Déménagement;
- Prestation de Services;

- Transport des Marchandises;
- Transit.
Et, généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant, directement ou indirectement, à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes susceptibles d'en faciliter l'application et le développement ou de le rendre rémunérateur.
Les pièces justificatives ont été déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 20 mars 2018, sous le numéro 18 DA 192 et l'inscription modificative a été faite au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, sous le numéro CG/BZV/10 B 2070.

Pour Insertion,
Maître Jean-Baptiste BOUBOUTOU-BEMBA, Notaire.

Etude de Maître Salomon LOUBOULA
Notaire titulaire d'office en la résidence de Brazzaville
Immeuble «Résidence de la Plaine», 1er étage, Place marché de la Plaine, Centre-ville
Boîte Postale: 2927, Brazzaville, République du Congo
Téléphone: (00242) 06 677 89 61
E-mail: offnotasalom@yahoo.fr

COMPAGNIE FINANCIERE AFRICAINE CONGO
EN ABREGE «COFINA CONGO S.A.»

Société anonyme avec Conseil d'Administration Au capital
Social de 500.000.000 F. CFA
Siège social: 67, Avenue Nelson MANDELA
BRAZZAVILLE - REPUBLIQUE DU CONGO
RCCM-CG BZV 2015 B 6030

Cession d'actions sociales.
Agrément d'un nouvel actionnaire.
Modifications corrélatives des Statuts.

ANNONCE LEGALE

1. Aux termes d'un procès-verbal des délibérations du conseil d'administration du 27 février 2018 de la COMPAGNIE FINANCIERE AFRICAINE du Congo, en abrégé «COFINA», reçu en dépôt le 02 mars 2018 en l'étude de Maître Salomon LOUBOULA, Notaire titulaire d'office en la résidence de Brazzaville, enregistré à la Recette de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de la Plaine à Brazzaville, le 06 mars 2018, sous n°043/6, n°0398, le conseil d'administration de ladite société, connaissance prise des projets de cession de 30.000 (trente mille) actions sociales au profit de la Compagnie Transnationale d'Investissement, en abrégé «C.T.I.», que détenaient Madame Ndèye Maréma pour 9000 (neuf mille) actions sociales, Monsieur Jean-Luc KONAN pour 12000 (douze mille) actions sociales et Monsieur Serge MAS-SAMBA NDOMBELE pour 9000 (neuf mille) actions sociales, dans le capital social de COFINA, a décidé, en application des stipulations de l'article 13 des statuts de la société COFINA, selon les conditions préalablement arrêtées et sous réserve de l'obtention des autorisations administratives requises, d'autoriser lesdites cessions et d'agréer en qualité de nouvel actionnaire de COFINA CONGO S.A., la Compagnie Transnationale d'Investissement en abrégé

«C.T.I.», société anonyme de droit ivoirien au capital de 1.156.000.000 de francs CFA, dont le siège social est sis à Abidjan, Commune de Cocody, les deux Plateaux, Boulevard Latrille lot n°245, Côte d'Ivoire, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier d'Abidjan sous le numéro CI-ABJ-2014-B-973.

2. Le conseil d'administration a, en outre, connaissance prise du projet de prise de participation, et sous réserve de l'adoption de la résolution précédente, approuvé la réalisation de la prise de participation et renoncé en tant que besoin à l'exercice du droit de requérir la cession par C.T.I. de ses titres dans la société en raison de la prise de participation, tel que ce droit est prévu à l'article 13 des statuts de la société.
3. Le conseil d'administration a donné pouvoir au Directeur Général et au porteur d'une copie du présent Procès-verbal, de procéder à la modification corrélative des statuts de la COFINA et à tous dépôts, publications et formalités requises.

Pour insertion légale,
Brazzaville, le 27 Mars 2018.
Maître Salomon LOUBOULA.

Etude Maître Guy Parfait MOUKOUITI
Notaire

Titulaire d'un Office Notarial, sis à Pointe-Noire, Boulevard du 15 août 1963, entre la Grande Mosquée et l'Avenue de la Révolution, Immeuble Galerie Panafricaine, 1er étage, Porte E1-M21, Marché Central, Téléphones: 06 681 71 64/05 605 45 81/ 05 556 05 14, E-mail: moukouitiguyparfait@gmail.com

«CAMSS»

SARL au Capital de 1 000 000 de F.CFA
Siège social: Quartier Grand Marché, arrêt Diosso, Arrondissement 1 E.P. LUMUMBA
RCCM CG/PNR/12 B 106/POINTE-NOIRE
REPUBLIQUE DU CONGO

INSERTION LEGALE

Suivant Procès-verbal authentique de l'Assemblée Générale Extraordinaire de décisions des associés de la Société «CAMSS», SARL, dressé par Maître Guy Parfait MOUKOUITI, Notaire à Pointe-Noire, en date du vingt-neuf mars deux mil dix-huit, dûment enregistré à Pointe-Noire Loandjili, le trente mars deux mil dix-huit, sous Folio 063/14, numéro 162, les associés de la société ci-dessus citée, ont décidé de:

- Nommer Monsieur Yousouf CAMARA, Gérant et associé de ladite société, en qualité de Liquidateur.

Dépôt de deux (02) expéditions du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de décisions des associés a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le trente mars deux mil dix-huit.

Pour Avis,

Maître Guy Parfait MOUKOUITI,
Notaire.

- Dissoudre, par anticipation, la société «CAMSS» SARL, pour manque de rentabilité;

ANNONCE LEGALE

ETABLISSEMENTS SOLY CONTACT SERVICES
En abrégé «Ets SCS»

Siège social: 37, Rue Mbétis, Poto-Poto, Brazzaville
RCCM CG/BZV/18 A 23037

CREATION D'ENTREPRISE

Par décision du 11 janvier 2018, il a été créé par Madame MPASSI Ida Solange une entreprise présentant les caractéristiques suivantes:

- **Dénomination:** L'entreprise prend la dénomination de «SOLY CONTACT SERVICES», en abrégé «Ets SCS».

- **Objet social:** SOLY CONTACT SERVICES aura pour objet social en République du Congo, le Consulting, les Prestations de services en Informatique, la Logistique, le Secrétariat et, généralement, toutes opérations Commerciales, Industrielles, Financières, Mobilières et Immobilières, pouvant se rapporter, directement ou indirectement, à l'objet et à tous objets similaires ou connexes et susceptibles d'en faciliter la réalisation.

- **Siège social:** L'entreprise «SOLY CONTACT SERVICES» a fixé son siège social à Brazzaville, au numéro 37 de la rue Mbétis, Poto-Poto, République du Congo.

- **Durée:** L'entreprise «SOLY CONTACT SERVICES» a été constituée pour une durée de 99 ans, à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier.

- **Gérance:** L'entreprise «SOLY CONTACT SERVICES» est gérée par Madame MPASSI Ida Solange, de nationalité congolaise, née à Libreville (GABON), le 16 Août 1960, titulaire d'une Carte Nationale d'Identité délivrée à Brazzaville (CONGO), sous le n°BZ03091000584.

- **Immatriculation:** SOLY CONTACT SERVICES a été immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le n°RCCMCG/BZV/18 A 23037, le 23 janvier 2018 à Brazzaville.

Pour insertion légale,
Brazzaville, le 04 Mars 2018.

La Gérante.

Journée internationale du sport

Sous le signe du retour de la paix dans le Pool

Le Congo a célébré pour la toute première fois, samedi 7 avril 2018 à Kinkala, la Journée internationale du sport au service du développement et de la paix sous le signe du retour de la paix dans le département du Pool. Une grande cérémonie patronnée par le ministre des Sports, Hugues Ngouélondélé, y a été organisée en présence de son collègue Nicéphore Antoine Thomas Fylla Saint-Eudes, de l'Enseignement technique et député de Kinkala, et de personnalités du monde diplomatique, politico-administrative et militaire.

Cette première célébration a connu un enthousiasme particulier du mouvement sportif avec l'organisation de diverses activités sportives, notamment des compétitions de basket-ball, handball, nzango, football, cross scolaire de 10 km. A cela, il faut ajouter la caravane de cyclisme partie de Brazzaville pour Kinkala, qui a connu la participation de l'ambassadeur d'Italie au Congo, Andrea Mazzella.

La particularité de cette caravane a été le drapeau de la paix, symbole de la paix retrouvée dans le Pool, porté par Rufin Bakouétana ancien capitaine des Diables-Rouges et président de la ligue de Brazzaville de cyclisme. Il l'a remis au ministre Ngouélondélé qui l'a transmis à son tour au Préfet du Pool, Georges Kilébé.

La cérémonie a également été ponctuée par la remise du matériel didactique et sportif, un don de l'ambassade d'Allemagne au Congo, à sept établissements scolaires. L'am-



Le départ de la course

bassadeur de ce pays, Klaus Peter Schick, a rappelé les bienfaits du sport: «En période de conflit ou d'instabilité, les activités sportives peuvent donner un sentiment de normalité aux participants. Le sport aide aussi les groupes les plus vulnérables de la société, en particulier les jeunes en leur donnant notamment les moyens de suivre les programmes d'éducation physique et se livrer à des activités sportives en toute sécurité».

En ce qui le concerne, l'ambassadeur Andrea Mazzella d'Italie a évoqué l'apport du sport dans le processus de paix: «Les infrastructures existent, le ministère des sports est en train de les faire revivre, pas seulement au niveau central, mais aussi au niveau décentralisé. Nous saluons l'initiative du ministre des Sports qui a amené un message de paix, d'unité et de solidarité».

Quant à Hugues Ngouélondélé, il a souligné que la paix était un comportement: «Comme dirait l'autre, la paix est un comportement, ce n'est pas un vain mot. Et donc ce que nous avons fait c'est un comportement de paix et pour la paix. A travers le sport

le peuple s'unit car le sport unit les peuples. On a eu la preuve matérielle ici à Kinkala de voir les jeunes en train de partager les moments de joie à travers le sport. Et par ce geste, le ministère des sports a apporté sa pierre à l'édifice pour construire ensemble la paix».

En définitive, les différents établissements qui ont occupé les premiers rangs ont reçu des trophées des mains des personnalités présentes. Créée par les Nations Unies en 2013 sous l'impulsion du Comité international olympique (CIO), la Journée internationale du sport est célébrée le 6 avril de chaque année.

Alain-Patrick MASSAMBA

Tous les résultats:

Cross dames: 1-Pernadie Tsiendolo; 2-Bitemo Maléka; 3-Belvina Peleka;
Cross hommes: 1-Dorliche Mouhani; 2-Ngoma Bansimba; 3-Malanga Bouesso;
Basketball: 1-Lycée 5 février; 2-CEG Moundongo;
Handball: 1-Lycée 5 février; 2-CEG Moundongo;
Nzango: 1-AS Amas; 2-AS Espoir;
Football: 1-Lycée 5 février; 2-Lycée technique

Coupe de la Confédération

CARA et La Mancha limitent les dégâts

Le CARA de Brazzaville et La Mancha de Pointe-Noire ont chacun perdu par la plus petite des marges, samedi 7 avril 2018, à l'extérieur, la manche aller du tour de cadrage de la Coupe de la Confédération.

Battus sur le même score (0-1), CARA et La Mancha n'ont pas, semble-t-il, démérité, si l'on en croit les envoyés spéciaux de Radio Congo. C'est dire qu'ils auraient pu ramener un score de parité. Hélas! Les deux représentants du football congolais ont craqué en fin de partie, encaissant du coup le but qui fait le bonheur de leurs adversaires respectifs. A noter

cependant que La Mancha a eu la baraka, parce que sauvée cinq fois par la barre transversale et les poteaux... Les rencontres retour, dans deux semaines, au Stade Massamba-Débat à Brazzaville pour CARA, au Complexe sportif de Pointe-Noire pour La Mancha. Les deux formations congolaises devront les aborder avec plus de détermination. Il leur reviendra de faire le jeu afin de combler leur retard. Leurs attaquants ne doivent plus traîner une charge de plomb aux pieds, comme à Nairobi et Kinshasa, qui les a empêchées de faire parler la poudre. Il leur

faudra bien marquer deux buts, sans en prendre un seul, ou gagner par deux buts d'écart quel que soit le score, pour que s'ouvrent à eux, les portes de la phase de poules. C'est à cela que CARA et La Mancha s'attèleront désormais. Seront-ils capables de terminer sur une qualification à domicile? Le soutien du public leur est acquis, pourvu qu'ils se démarquent de la médiocrité, car le bénéfice du terrain ou du «Kop» n'assure pas l'invincibilité. Joueurs, staffs techniques et dirigeants doivent rester en éveil

Jean ZENGABIO

Basket-ball à Brazzaville

Les Diables-Noirs débordent l'ASG

Enième journée des championnats de basket-ball à Brazzaville. La rencontre Diables-Noirs BB 1-AS La Grandeur, en seniors masculins, aura été la rencontre-vedette du week-end. On comprend: ces deux équipes, avec Inter Club, constituent le sommet du basket-ball brazzavillois. Et leurs prestations ont souvent comblé les amoureux de la balle orange. C'est pourquoi Diables-Noirs-AS La Grandeur était bien à vivre de bout en bout.

D'entrée de jeu, l'AS La Grandeur attaquait, acculait les Diables-Noirs. Mais les deux formations terminaient le premier quart temps à égalité (22-22).

Le deuxième quart temps relançait l'AS La Grandeur qui s'offrait une avance de trois points à la mi-temps: 42-39. Les Diables-Noirs semblaient



Diables-Noirs-ASG était bien à vivre...

alors avoir très mal engagé l'affaire. Mais ils allaient se ressaisir au fil du troisième quart temps et rattraper leur retard au marquoir: 56-56.

L'AS La Grandeur perdait ensuite progressivement et sa combativité et son sang-froid. Le marquoir montait, hésitant. Puis il commençait à fixer le public. Les Diables-Noirs menant désormais au marquoir (66-61, 66-63, 68-63, 69-65, 72-66, 74-66, 74-68, 76-69, 76-72, 76-74, 77-74) à cinq minutes de la fin, gardaient

jalousement leur avance. Finalement, ils sont passés... avec deux paniers, soit 4 points (78-74). Mais, les meilleurs marqueurs de cette empoignade très colorée se trouvent dans le camp adverse: Boukinda (29 points) et Yoa (25).

G.-S.M.

Quelques résultats techniques

Diables-Noirs-AS La Grandeur (78-74), Inter Club-Etoile du Congo (61-45), CARA-RCO (102-51).

Championnat national Ligue 1

La course à la demi-couronne relancée de plus belle

Passionnante, indécise et surtout ouverte à tous les pronostics, la course au titre officiel de champion de la mi-saison a été relancée de plus belle après la défaite du leader, l'AC Léopards, face à son dauphin, Diables-Noirs, à Madingou. L'AS Otohô, troisième larron, est aux aguets à deux journées de la fin de la phase aller.

La fin de la phase aller du championnat de Ligue 1 de football interviendra le 17 avril prochain. On ne sait pas si cette date sera respectée, le calendrier initial ayant été perturbé par les coupes africaines des clubs. Mais au rythme où sont livrées les rencontres, les organisateurs espèrent bien y arriver.

En attendant, des rencontres ont été disputées samedi 7 et dimanche 8 avril, à Brazzaville, Pointe-Noire et Madingou. On conviendra que la tête de classement est instable et que la queue est en train de bouger.

Il y avait de l'électricité dans l'air à Madingou, où s'affrontaient l'AC Léopards et Diables-Noirs. Entre le leader et son dauphin, la rivalité était grande. Leurs



Les Diables-Noirs reprennent les commandes (Ph. d'Arch.)

inconditionnels s'accrochaient à toutes les histoires débitées sur ce choc.

La partie qui s'annonçait très ouverte a gardé son suspense jusqu'à cinq minutes de la fin. Car il s'est trouvé, de part et d'autre, des empêchements du ballon de rouler, de se coucher au fond des filets. Il n'empêche. Harvy Itali-Ossété (79e) est venu allumer le feu qui a consumé et le gazon et les filets du portier des Fauves du Niari, Elenga. Score final: 1-0, pour Diables-Noirs.

Les militaires d'Inter Club se se-

raient-ils définitivement réveillés? Après avoir désillusionné l'Etoile du Congo le mercredi 4 avril, ils ont infligé une lourde défaite à JSP, samedi 7 avril au Stade Massamba-Débat: 3-0. Le même jour, Saint-Michel de Ouenzé est arrivé à bout du FC Kondzo: 2-1.

Qu'attendait-on de Patronage Sainte-Anne face à JST, dimanche 8 avril, toujours à Massamba-Débat? Que les jeunes descendus des collines de Talangaï explosent, confirmant leur victoire aux dépens de l'AS Cheminots une semaine

auparavant. C'est le contraire qui s'est produit, Patronage Sainte-Anne ayant renoué avec la victoire. JST a donc dû se coucher avec un but dans le panier, l'amertume dans le ventre: 1-2.

A Pointe-Noire, l'AS Cheminots a dû ratisser large pour venir à bout de Nico-Nicoyé (2-0), tandis qu'AS Otohô faisait entendre raison à V.Club Mokanda (1-0).

Jean ZENGABIO

Le saviez-vous?

CAN de foot féminin: Le Congo file au second tour!
Les Diables-Rouges ont décroché leur qualification pour le prochain tour des éliminatoires de la CAN 2018, en tenant la RCA en échec (1-1), dimanche 8 avril à Bangui. Au match aller disputé à Brazzaville mercredi 4 avril, les dames congolaises avaient gagné par 2-1.

Tournoi de l'UNIFFAC

Il se joue depuis jeudi 5 avril à Douala, la deuxième édition du tournoi de l'UNIFFAC (Union des fédérations de football d'Afrique centrale) des moins de 17 ans. En deux sorties, le Congo a enregistré une victoire aux dépens de la RCA (6-1) et une défaite concédée, dimanche 8 avril, face à la RDC (2-3).

- Express National International
- Fret Aérien & Maritime
- Douane & Transit
- Logistique

Notre devise
ALLER + LOIN

SERVICE COMMERCIAL

Pointe-Noire : Rond point Kassal (face au ccf)
Tel (+242) 053010238 / 055501075

Brazzaville : 01 Av Cardinal emile Biayenda (face à la Mairie)
Tel : (+242) 055501071 / 055501073

www.gxinternational.net Nos partenaires



ECOBANK CONGO S.A., au capital de FCFA 10 000 000 000
RCCM CG-BZV-07 B 559, Immeuble de l'ARC, 3^{ème} étage, Avenue du Camp, B.P. 2485, Brazzaville

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

Les actionnaires de la société ECOBANK CONGO sont conviés à une Assemblée Générale **Mixte**, le **vendredi 27 avril 2018 à 16 heures** dans la salle de réunion de l'Hôtel RADISSON BLU M'BAMOU PALACE à Brazzaville, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Au titre de l'Assemblée Générale Ordinaire

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration
2. Rapport général et rapport spécial des Commissaires aux comptes
3. Approbation de l'arrêté des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017
4. Affectation du résultat au 31 décembre 2017
5. Quitus aux administrateurs
6. Fixation de l'indemnité globale annuelle des Administrateurs
7. Fixation des honoraires des Commissaires aux comptes
8. Pouvoirs

Au titre de l'Assemblée Générale Extraordinaire

1. Modification des statuts
2. Pouvoirs

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut assister personnellement à cette assemblée ou s'y faire représenter.

Toute la documentation relative à l'Assemblée Générale est disponible pour consultation au siège de la société 3^{ème} étage Immeuble de l'ARC à partir du 12 Avril 2018.

Brazzaville, le 05 avril 2018
Pour le Conseil d'Administration et P.o.

Hakinda N. MAYOULOU
Secrétaire Général



ACHETER UN TELEVISEUR SMART
N'EST PLUS UN LUXE

VESTEL



- 32" HD : 119 000 FCFA HT**
- 43" FULL HD : 219 000 FCFA HT**
- 50" FULL HD SMART : 369 000 FCFA HT**
- 55" FULL HD SMART : 419 000 FCFA HT**
- 65" ULTRA HD SMART : 999 000 FCFA HT**

4 Avenue FOCH - Centre Ville - Brazzaville Tél.: 055 777 888 - 066 69 60 60
Avenue Moe Katt Matou - après le Rond Point Kassaï - Pointe-Noire Tél.: 044 53 53 53 - 056 056 056